



LE DEVOIR

GRAND TINTAMARRE CONTRE LA LOI 78



Ils étaient plusieurs centaines à participer hier au tintamarre rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les casseroles s'en mêlent

MARCO BÉLAIR-CIRINO

«**T**ing! Ting! Ting!» L'invitation à se joindre au mouvement «Nos casseroles contre la loi spéciale!» s'est répandue au cours des derniers jours comme une traînée de poudre dans les réseaux sociaux, si bien que des dizaines de milliers d'indignés ont sorti hier soir leurs ustensiles, puis ont tapé... fort. Des personnes de tous âges — des tout-petits en pyjama enfrenant leur couvre-feu sous l'œil complice de leurs parents aux mamies en bigoudis — s'en donnaient à cœur joie sur leur balcon ou dans la rue.

«On ne le prend pas, ce n'est pas compliqué!», a fait valoir Linda Jolicœur au cœur d'un attroupement de plus de 250 protestataires rassemblés à l'angle des rues Laurier et Fabre.

La Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent, adoptée la semaine dernière par l'Assemblée nationale du Québec — 68 pour, 48 contre, comme se plaît à le rappeler le premier ministre Jean Charest — restreint sévèrement les libertés de manifestations à leurs yeux.

N'hésitant pas à la comparer à la loi sur les mesures de guerre adoptée durant la Crise d'octobre, M^{me} Jolicœur juge la législation «trop sévère»,

«inutile» et «contribuant à amplifier la rage des gens». «Je suis sans mot devant l'attitude du gouvernement», a-t-elle ajouté tout en donnant des coups de cuiller de bois sur son ustensile de cuisson.

VOIR PAGE A 10 : CASSEROLES

Lire aussi Reprise des pourparlers en vue?

La ministre Courchesne se dit prête à négocier, mais les étudiants affirment attendre encore une invitation. Page A 2

Accusations retardées. Les organisateurs de la manifestation des 100 jours pourraient encore être accusés. Page A 3

CHUM: le quart des lits seront fermés cet été

Les chances de survie des patients sont compromises, affirment médecins, dentistes et pharmaciens

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Avec un lit sur quatre de fermé ou d'occupé par un patient qui ne devrait pas y être, un record, le CHUM pourrait connaître un été très, très chaud. Les médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement s'en inquiètent: si le ministre de la Santé n'agit pas, il devra porter l'odieux des conséquences, avancent-ils. Urgence bloquée, chirurgies reportées et redirection de patients vers d'autres hôpitaux sont les plats annoncés au menu estival.

Quelque 122 lits seront fermés de la fin juin au début septembre. Ce sont 23% des lits de l'hôpital, contre 18% l'été dernier. La pénurie conjoncturelle d'infirmières et d'étudiantes en soins infirmiers causée par la grève alimentaire en partie cette situation exceptionnelle, indique le directeur général associé du CHUM, Yvan Gendron. Un nombre très important de patients en attente d'hébergement ou de soins ailleurs dans le réseau occupe également des lits, causant un goulot d'étranglement. Ils étaient 105 cette semaine.



Yves Bolduc

Un danger

Dans une lettre envoyée le 18 mai au ministre Yves Bolduc, le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM, présidé par le D^r Paul Perrotte, ne met pas de gants blancs et informe le ministre du «danger» encouru par les patients, conséquence directe de «l'inaction» de Québec. Les «chances de survie» des patients seraient littéralement compromises. La direction du CHUM se fait moins dramatique, mais indique être très préoccupée.

VOIR PAGE A 10 : HÔPITAL

La gestion des finances de la CSDM jugée déficiente

Pour résorber son déficit, un rapport externe lui suggère notamment de revoir le rôle des directions d'école

LISA-MARIE GERVAIS

La CSDM est aux prises avec des pratiques de gestion jugées déficientes, ce qui explique en partie son déficit chronique de 20 millions par année, a appris *Le Devoir*. Un plan de redressement financier élaboré par la firme externe PricewaterhouseCoopers (PwC), et dont nous avons obtenu copie, propose des pistes de solution qui pourraient entraîner des pertes d'emplois administratifs, un resserrement du contrôle de la suppléance et une plus grande imputabilité des directions d'école.

Selon ce rapport, la CSDM pourrait résorber son déficit en moins de deux ans et même dé-

VOIR PAGE A 10 : CSDM

Van Gogh, visions rapprochées

Le MBAC s'intéresse au gros plan dans l'œuvre du peintre

Le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) présente à compter de demain *Van Gogh. De près*, la première exposition explorant l'usage du plan rapproché dans l'œuvre du peintre d'origine néerlandaise Vincent Van Gogh. Zoom sur un artiste qui cherchait l'essence du monde dans l'infiniment petit.

ISABELLE PARÉ

«L'idée d'honorer un brin d'herbe» n'est-elle pas plus fondamentale que «d'étudier la distance de la Terre à la Lune ou la politique de Bismarck»? Une simple phrase, glanée dans l'abondante correspondance laissée par le peintre à l'esprit torturé, exprime en quelques mots la vision radicalement différente du monde qui a nourri l'art singulier de Van Gogh.

En zoomant sur l'infiniment petit, le peintre a cherché à saisir la substantifique moelle de son univers, à accrocher l'œil, à créer un «mur de sensations» projetant le spectateur au cœur du tableau. C'est à ce voyage dans l'espace que nous convie *Van Gogh. De près*, un corpus de quelque 47 toiles glanées par le MBAC dans les musées et les grandes collections privées du monde, pour cerner le rôle du gros plan dans l'œuvre de ce peintre qui nageait dans l'excès.

Au moins le quart des 2000 œuvres réalisées par Van Gogh dans sa très courte et fulgurante carrière, concen-



Iris, de Vincent Van Gogh (1890). Au moins le quart des œuvres de Van Gogh exploite la notion de plan rapproché.

VOIR PAGE A 10 : VAN GOGH

AUJOURD'HUI



Festival de Cannes › **Accident de la route.** Attendue trop longtemps? L'adaptation au grand écran du roman *On the Road*, de Jack Kerouac, déçoit. Page B 9

Économie › **Rémunération honteuse.** «Plus l'on tente d'encadrer la rémunération des hauts dirigeants autour de paramètres socialement acceptables, plus elle échappe à tout contrôle», constate Gérard Bérubé dans sa chronique. Page B 1



Avis légaux..... B 5
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 3
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

CONFLIT ÉTUDIANT

Courchesne se dit prête à reprendre les pourparlers

Les associations étudiantes affirment toujours attendre une proposition de rencontre

MARTIN OUELLET
à Québec

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, est prête à reprendre immédiatement les pourparlers avec les étudiants, pourvu qu'ils renoncent à un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et à la suspension de la loi spéciale.

Le gouvernement ne reculera pas sur ces deux conditions, a statué M^{me} Courchesne, hier, en point de presse au terme de la séance hebdomadaire du Conseil des ministres à Québec. «Je ne lâcherai pas, je suis très tenace, très déterminée. [...] Je veux leur parler, alors c'est à eux à faire le bout de chemin nécessaire pour qu'on puisse se parler», a-t-elle argué, ajoutant qu'elle est disposée à convoquer les leaders étudiants dès maintenant.

Le retrait ou la suspension de la loi 78 adoptée vendredi dernier n'est pas une «condition sine qua non» à la reprise des négociations, a de son côté répliqué la présidente de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), Martine Desjardins.

Quant au moratoire, la FEUQ apportera s'il le faut «un dictionnaire des synonymes» à la table

des négociations pour s'assurer «qu'on trouve d'autres mots», a poursuivi M^{me} Desjardins.

«C'est beau de dire que les canaux sont ouverts, mais s'il n'y a pas de moyens d'action mis de l'avant, on ne s'en sortira pas, de cette crise-là», a souligné la présidente de la FEUQ, qui dit attendre encore une «proposition de rencontre» avec la ministre.

La FEUQ et son pendant collégial, la FECQ, ont eu des échanges téléphoniques ces dernières heures avec des représentants du bureau de M^{me} Courchesne, soucieux de tâter la température de l'eau.

Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, souhaite que la reprise attendue des pourparlers soit assortie d'une «obligation de résultats». «Ça fait trois, quatre fois qu'on se rend à Québec pour entamer des négociations et ça ne donne pas toujours les résultats escomptés pour des raisons multiples. L'idée, c'est qu'on trouve une manière pour qu'il y ait une certaine obligation de résultats et que ce ne soit pas juste parler pour parler», a-t-il opiné.

Quant à elle, la CLASSE, la plus militante des associations étudiantes, attendait toujours un appel du bureau de la ministre, selon l'attaché de presse de l'organisation, Renaud Poirier-St-Pierre.

Au lendemain d'une manifestation monstre réunissant des dizaines de milliers de personnes à Montréal, le premier ministre Jean Charest et la ministre Courchesne ont tous deux affirmé que la porte restait ouverte pour une reprise des pourparlers avec les leaders étudiants. «Le gouvernement a bougé sur les prêts, a bougé sur les bourses, a bougé sur le remboursement proportionnel au revenu, a bougé sur l'étalement [de la hausse des droits de scolarité]. Le gouvernement a fait plusieurs gestes, mais à chaque fois que nous avons tendu la main, cette main-là a été refusée. Malgré cela, la porte reste ouverte», a déclaré M. Charest pendant la période de questions.

Au cours des débats en Chambre, la ministre Courchesne a convenu que la reprise des échanges était essentielle à la résolution du conflit. Mais s'ils veulent négocier, les étudiants devront avoir quelque chose d'autre à soumettre qu'une proposition de moratoire. «Je pense sincèrement que, oui, nous pouvons encore une fois nous rassembler positivement, constructivement. Mais encore faut-il que les trois associations étudiantes aient quelque chose de concret autre qu'un moratoire à nous mettre sur la table», a-t-elle lancé.

La ministre de l'Éducation a rejeté du revers de la main les critiques de l'opposition péquiste qui accuse le gouvernement de refuser de négocier une sortie de crise avec les leaders étudiants. Au contraire, a-t-elle rappelé, le gouvernement a bonifié à trois reprises ses programmes depuis le mois d'avril en plus de signer l'entente du 5 mai, rejetée plus tard par les associations étudiantes. Or, il faut être deux pour négocier, a fait valoir M^{me} Courchesne. «Est-ce que les associations étudiantes en ont, des propositions? Si elles en ont, à partir de maintenant, nous les accueillerons», a-t-elle promis.

Encore une fois hier, l'opposition péquiste n'a pas ménagé les épithètes peu flatteuses pour qualifier la loi 78 visant à encadrer les manifestations de façon à mettre fin à la violence et au vandalisme. De l'avis de la chef Pauline Marois, le gouvernement a cherché à «bâillonner le Québec avec son odieuse loi 78». «Depuis le début de cette crise, nous cherchons à raisonner le gouvernement, à l'inviter à négocier de bonne foi. Nous lui demandons d'arrêter de se comporter comme un gouvernement assiégé, de tendre la main vers sa jeunesse plutôt que la matraque et les lois spéciales», a-t-elle pesté.

La Presse canadienne

Comment la Terre peut produire 50% plus de nourriture et générer 100% plus de ressources humaines.

Quand la population est bien nourrie, elle peut espérer une vie meilleure. Il est estimé qu'en 2050, il y aura 9 milliards d'habitants sur la Terre. Nourrir tout ce monde posera un défi. La potasse et quelques autres engrais essentiels assurent présentement la moitié de la production agricole mondiale et permettent des récoltes plus abondantes et qui requièrent une utilisation moindre des terres arables. Ils enrichissent le sol et génèrent des récoltes plus fortes, plus saines et plus riches. Pour en savoir plus sur les avantages de la potasse et voir comment elle alimente notre potentiel humain, visitez PotashCorp.com.

À la ferme modèle de PotashCorp à Trinidad, des agriculteurs apprennent à accroître leur productivité en utilisant des engrais et en mettant en pratique des techniques de développement durable.



La potasse.
On donne
un coup
de pouce
à la nature.

 PotashCorp

LOI BUDGÉTAIRE

Un député conservateur critique, puis se ravise

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Un député d'arrière-ban conservateur a critiqué auprès de ses électeurs le caractère omnibus du projet de loi budgétaire de son gouvernement. Mais son écart de conduite n'a pas duré longtemps. À peine une heure après que la nouvelle eut fait son chemin jusqu'à la colline parlementaire, David Wilks avait tenté de démentir ses propos.

Comme ses collègues tous partis confondus, M. Wilks était de retour dans sa circonscription de Colombie-Britannique cette semaine. Lors d'une rencontre avec des électeurs, le député a eu droit à une salve de critiques à l'endroit du projet de loi C-38, qui prévoit à lui seul des changements à 60 lois. Et selon un quotidien local, le *Revelstoke Times Review*, qui a mis en ligne des extraits vidéo des discussions, M. Wilks leur a avoué qu'il y a tout un «barrage de conservateurs qui partagent [leurs] préoccupations». «Et j'en fais partie», a-t-il ajouté. Répondant à une citoyenne qui dénonçait la panoplie de mesures rassemblées dans C-38, il a en outre acquiescé. Pas au point de réclamer qu'elles soient toutes scindées, «mais je crois que certaines devraient être séparées».

Le député a cependant rapidement reconnu qu'il n'avait pas le poids nécessaire pour s'opposer au projet de loi mammoth, expliquant candidement qu'un tel vote est soumis à la ligne de parti, laquelle est dictée par le Conseil des ministres. «Ça ne veut pas dire que c'est juste [...] Mais c'est ce qui arrive à Ottawa [...] Et un seul député ne va pas faire la différence.» Si ses électeurs veulent qu'il s'y oppose, ils devront accepter qu'il siège comme indépendant, leur a-t-il souligné. Ou encore ils devront convaincre suffisamment de Canadiens et leurs élus — au moins 12 pour faire pencher la balance et permettre aux opposants de remporter le vote. Selon le journal local, M. Wilks aurait même affirmé qu'il allait se «tenir debout et dire que le gouvernement Harper doit se débarrasser du projet de loi C-38».

Il est rare de voir un conservateur s'opposer ouvertement au gouvernement et M. Wilks est rapidement rentré dans le rang. Dans une déclaration écrite publiée sur son site Internet hier après-midi, il ne fait pas mention de ses propos rapportés mais affirme soudainement qu'il «appuie ce projet de loi ainsi que les mesures relatives aux emplois et à la croissance économique qu'il entraînera». M. Wilks n'a pas voulu commenter davantage l'affaire et le bureau du premier ministre non plus.

Le Devoir

ACTUALITÉS

On fait quoi?



MICHEL
DAVID

Avec les années, un écart se creuse inévitablement entre la réalité qu'un gouvernement doit gérer et la perception qu'il en a. C'est là une des manifestations de ce qu'on appelle l'usure du pouvoir.

Après la marée humaine qui a déferlé dans les rues de Montréal mardi, on peut se demander sur quelle planète vivent ces ministres du gouvernement Charest qui auraient voulu donner encore plus de mordant à la loi spéciale qui a déclenché cette levée de boucliers.

Le scénario initial, tel que rapporté par *La Presse*, avait au moins l'avantage de distinguer les pommes des oranges. Deux projets de loi distincts avaient été présentés au comité de législation. Le premier ne portait que sur la suspension des cours dans les établissements touchés par la grève, les mesures relatives à la sécurité publique étant regroupées dans un deuxième projet.

Dans un premier temps, l'Assemblée nationale aurait très bien pu se contenter de mettre la session en veilleuse, en reportant l'adoption du volet répressif à plus tard, et mettre cet intervalle à profit pour tenter d'arriver à une entente. Tant que la session est suspendue, le discours gouvernemental, qui continue à justifier l'adoption de la loi 78 par la nécessité de protéger le droit à l'éducation, est sans objet.

Manifestement, le gouvernement est en plein désarroi. Hier, il était savoureux d'entendre le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, qui ne faisait apparemment pas partie des « faucons », expliquer que la loi spéciale est simplement un instrument mis à la disposition des forces policières, qui peuvent décider de l'appliquer ou non, selon le lieu et les circonstances. On peut la défer à Montréal, mais pas à Sherbrooke!

À sa sortie de la réunion du conseil, Michelle Courchesne, qui n'avait qu'une heure à leur accorder la semaine dernière, brûlait de se rassembler avec les représentants des associations étudiantes. La FECQ et la FEUQ ne pouvaient qu'accepter l'invitation sans poser de conditions, dans lesquelles l'opinion publique aurait pu voir de la mauvaise foi, mais elles n'ont aucune raison d'accepter maintenant des compromis qu'elles auraient refusés la semaine dernière. Sans aller jusqu'à un moratoire, le gouvernement devra vraisemblablement faire son « bout de chemin » sur les droits de scolarité.

L'adoption de la loi 78, qui aurait dû réduire à néant le rapport de force des étudiants, l'a plutôt amélioré. Parmi ceux qui ont défilé la loi mardi, il y avait un dénominateur commun : un ras-le-bol généralisé qui inspire de la sympathie pour quiconque s'oppose aux politiques de ce gouvernement.

L'urgence d'un règlement n'en est pas moins réelle. La manifestation de mardi a été une sorte de moment de grâce qui a touché même les casseurs. Le pire a pu être évité depuis trois mois, mais il est bien difficile de croire que les manifestations pourraient se multiplier encore pendant des semaines sans incident grave.

Sans exagérer l'impact négatif sur la saison touristique, le spectacle des charges policières et des vitrines fracassées ne constitue pas la meilleure publicité pour la métropole. Il faut surtout cesser de creuser le fossé entre les deux solitudes que sont devenues Montréal et les régions.

À l'Assemblée nationale, l'imminence des élections provoque une polarisation telle que l'opposition est plus encline que jamais à accabler le gouvernement plutôt qu'à contribuer à la solution. Même la CAQ, qui a voté en faveur de la loi spéciale, semble surtout pressée de se retrouver en campagne électorale.

D'ailleurs, il est loin d'être acquis que des élections permettraient de trancher le débat. Si les résultats étaient ceux du dernier sondage Léger Marketing-QMI, le PQ formerait un gouvernement fortement minoritaire, qui serait à la merci d'une alliance entre le PLQ et la CAQ.

« On fait quoi maintenant? », demandait Pauline Marois. Si, par calcul ou par incurie, les politiciens sont incapables d'imaginer une issue à la crise, il faudra que d'autres s'en chargent. En mars dernier, Louis Bernard et Claude Castonguay avaient tour à tour proposé une médiation que Line Beauchamp avait écartée.

D'autres formules pourraient être explorées. Durant la Crise d'octobre 1970, alors que le gouvernement Bourassa semblait complètement dépassé par les événements, Claude Ryan avait pensé à un « comité de sages ». Pourquoi pas? Sans avoir le pouvoir d'imposer un règlement aux parties, un groupe de personnalités indépendantes des partis politiques disposerait d'une autorité morale qui pourrait à tout le moins favoriser un déblocage.

Il ne manque pas de sages au Québec. Outre MM. Castonguay et Bernard, on pourrait solliciter des gens comme Lise Bissonnette, Pierre Lucier, Louise Otis, Jean Cournoyer, Claude Béland ou même — pourquoi pas? — l'ancien chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui a déjà inspiré des éléments de solution au président de la FECQ.

Pour éviter tout soupçon, l'initiative devrait venir de quelqu'un qui n'a pas pris parti sur le fond du conflit. Tiens, pourquoi pas le maire Tremblay, qui se lamente de voir sa ville transformée en champ de bataille? Oui, je sais, mais au point où on en est...

mdavid@ledevoir.com

Lobbyisme : aux élus à faire leur devoir

Le commissaire François Casgrain invite les élus et les administrateurs à appliquer la loi pour mettre au pas les firmes de génie-conseil

KATHLEEN LÉVESQUE

Le commissaire au lobbyisme, François Casgrain, propose une nouvelle stratégie afin de venir à bout de la résistance des firmes de génie-conseil à révéler l'influence qu'elles exercent pour obtenir des contrats publics. Il lance un appel aux élus et administrateurs publics pour qu'ils bloquent le chemin aux détracteurs.

En entrevue au *Devoir*, M^e Casgrain a rappelé que ce n'est que lorsque les ministres, les maires, les sous-ministres, les d.g. des municipalités et les dirigeants des organismes publics appliqueront « avec rigueur » la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, que les firmes de génie-conseil cesseront leur « lutte d'arrière-garde ». « J'ai l'intention de ne pas me contenter de la persuasion. Il va falloir passer à un autre mode. [...] On a besoin que les titulaires de charges publiques jouent leur rôle. C'est eux qui reçoivent l'influence. C'est donc à eux d'être exigeants », a affirmé François Casgrain.

C'est là l'une des recommandations que le commissaire a faites dans son rapport présenté il y a deux semaines. M. Casgrain souhaite un resserrement de la loi adoptée en 2002.

Selon lui, certains ministères dont les Transports et le Conseil du trésor ont quelque peu modifié leur discours sur la question afin que les fonctionnaires aux premières loges de l'octroi des contrats soient conscients des exigences législatives. « Mais c'est encore bien timide », juge M^e Casgrain.

Depuis son arrivée en poste en 2010, le nouveau commissaire au lobbyisme, tout comme son prédécesseur, n'arrive pas à brider les firmes de génie-conseil. Là où tout le monde



JONATHAN ERNST REUTERS
Les titulaires de charges publiques doivent être plus exigeants envers les firmes, selon le commissaire au lobbyisme.

voit du lobbyisme, les SNC-Lavalin, Cima +, Axor et autres Groupe SM voient un travail professionnel, souvent technique qui ne peut être associé à des communications d'influence. De plus, la transparence des activités qui seraient inscrites au registre des lobbyistes pourrait nuire à la concurrence, plaident-elles.

Des discussions et des rencontres ont eu lieu, et même une formation a été donnée par l'intermédiaire de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, l'année dernière. Mais rien n'y fait, les firmes résistent encore.

En fait, en juillet dernier, BPR a tenté d'inscrire un mandat général qui reprend la mission de l'entreprise. Or, ce que souhaitait BPR ne permettait pas au public de savoir précisément auprès de qui une firme exerce des activités de lobbyisme et dans quel but. « On leur a dit que cela ne respectait pas les objectifs de la loi, que les mandats devaient être précis. [...] On leur a

dit non », a expliqué François Casgrain. « Sinon, ça devient une déclaration-écran. C'est tellement général que l'on cache les activités précises faites par l'entreprise », explique-t-il.

Mais voilà que Dessau a réussi à se faufiler entre les mailles du filet en s'inscrivant le 28 décembre dernier, en pleine période des Fêtes. La situation a soulevé un malaise chez le commissaire, qui a immédiatement demandé des précisions à Dessau qui tarde toujours à le faire.

De son côté, BPR a fait une deuxième tentative en déposant un mandat précis, mais cette fois, en réclamant une ordonnance de confidentialité. Le commissaire a refusé d'emprunter cette voie qui est une exception à la loi.

Finalement, BPR-Infrastructure a inscrit son mandat concernant une offre de service pour une étude de faisabilité d'un projet de cogénération qui implique la sollicitation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il s'agit de la transformation de biogaz provenant du site d'enfouissement de Saint-Etienne-des-Grès en électricité.

Ce premier pas de BPR apparaît toutefois bien timide en regard de l'ensemble des projets que mène cette firme, ce qui est vrai pour toutes ses concurrentes. « C'est une résistance épidémique à prendre le tournant. En se faisant, les firmes de génie-conseil se tirent dans le pied à long terme. [...] Il y a une problématique chez les firmes à voir la différence entre le comportement dans le secteur privé et celui dans le public. Faire des affaires devient plus important que l'acceptation des règles », croit M^e Casgrain.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Les images de manifestations qui dégénèrent, comme celles des derniers jours, font le tour du monde et nuisent à l'image du Québec à l'international, déplore le Parti québécois.

CONFLIT ÉTUDIANT

Les libéraux nuisent à l'image du Québec à l'étranger, dénonce le PQ

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le Parti québécois accuse le gouvernement Charest de nuire à l'image du Québec à l'étranger en maintenant la ligne dure avec les étudiants.

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, le député de Lac-Saint-Jean et porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, Alexandre Cloutier, a relevé que des milliers d'articles et de reportages ont été publiés à l'étranger depuis le début du conflit étudiant il y a plus de 100 jours. « L'entêtement du premier ministre ne cause pas juste un tort ici au Québec, mais cause également un tort à l'image du Québec à l'étranger », juge-t-il.

« L'image d'un Québec ouvert, fier de ses jeunes, fier de ses politiques sociales, d'un Québec respectueux des droits fondamentaux est carrément mise à mal par le gouvernement libéral », a avancé Alexandre Cloutier.

Le député péquiste a cité *Le Figaro* qui, dans un article pu-

blié lundi, écrit : « Le gouvernement a tenté sans succès de briser le mouvement contre la hausse des frais universitaires en adoptant une loi polémique restreignant le droit de grève et instaurant de fortes amendes. » Le quotidien constate aussi que, « bien loin de restaurer l'ordre, l'adoption de la loi 78 a fait grimper d'un cran la tension au sein des manifestations

Des milliers d'articles et de reportages ont été publiés à l'étranger depuis le début du conflit

nocturnes », signalant que « samedi soir, 69 personnes ont été arrêtées pour des agressions armées, lancers de projectiles sur les policiers et incendies criminels. Le lendemain, 305 manifestants ont été interpellés lors d'une soirée particulièrement violente ».

Alexandre Cloutier a cité *La Tribune* de Genève qui parle d'une « violation des droits fondamentaux ». Mais c'est un jugement que le quotidien impute aux étudiants et à l'opposition. Le député a aussi fait état

de reportages de la BBC, vendredi, de CNN, mardi, et d'Al-Jazira. « Le blocage du gouvernement a d'importantes répercussions sociales, mais, pire, le premier ministre est en train de ternir l'image du Québec à l'international », a-t-il déploré.

« La seule solution réelle qu'il vous reste, la seule solution réelle qui s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux, dans le respect de nos chartes, c'est de vous asseoir et de négocier avec les étudiants », a-t-il poursuivi.

Ce n'est pas la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, mais le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, qui lui a donné la réplique. « Hier [mardi], la meilleure preuve que l'on peut donner et que nous respectons le droit de manifester, c'est qu'il y a eu une manifestation qui s'est très bien déroulée », a déclaré le ministre qui, une heure plus tôt, reconnaissait que la loi 78 avait été défiée lors de cette manifestation à Montréal.

MANIFESTATION

Des accusations pourraient être portées plus tard

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ce n'est pas parce que la loi 78 n'a pas été appliquée durant la manifestation monstre de mardi qu'elle ne le sera pas à retardement, a prévenu hier le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Des accusations pourraient ainsi être déposées contre les organisateurs.

Marc Parent a rappelé hier matin que la loi prévoit une procédure « pour déposer des accusations contre les organisateurs » d'une manifestation. Ce n'est donc pas parce que les policiers ont toléré le changement de trajectoire de la manifestation du 22 mai qu'il n'y aura pas d'impacts pour les organisateurs de l'événement.

Le porte-parole du SPVM a tenu le même discours un peu plus tard. « Lorsqu'on regarde le volet d'organisation d'une manifestation, ça se fait sur enquête, a mentionné Ian Lafrenière.

Alors, ce n'est pas parce que personne n'a été arrêté hier en vertu de la loi 78 que personne ne le sera, et nous allons tout faire pour appliquer les lois que nous avons, la loi 78 aussi. »

Si la CLASSE « a décidé de ne pas respecter la loi, elle devra vivre avec ça »

L'article 17 de la loi 78 prévoit que les organisateurs (individu, organisme ou groupement) d'une manifestation sont tenus de « prendre les moyens appropriés afin que la manifestation se tienne conformément » aux nouvelles règles en vigueur — notamment de respecter le trajet prévu. Les associations étudiantes ont quant à elles la même responsabilité... même si elles n'organisent pas directement la manifestation. Les amendes peuvent aller de 7000\$ à 125 000\$.

La manifestation de mardi après-midi s'est déroulée sans anicroche. Une forte partie de l'immense foule a toutefois suivi un trajet qui n'avait pas été approuvé, empruntant la rue Sherbrooke Ouest pour rejoindre la rue Peel et le boulevard René-Lévesque.

En prévision de la manifestation, les fédérations étudiantes collégiale et universitaire (FECQ et FEUQ) et les centrales syndicales avaient fait approuver leur trajet. La CLASSE, l'autre grand groupe étudiant, avait par contre refusé de le faire.

Devant l'ampleur de la manifestation — et parce qu'elle était pacifique —, les policiers ne sont pas intervenus. Ils avaient promis dans les derniers jours d'appliquer la loi « avec discernement ».

Différence montréalaise

À Québec, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a indiqué que c'est aux « policiers de faire leur travail et de décider s'ils imposent des amendes ». « Nous, on pense que c'est une mesure raisonnable [de dévoiler à l'avance l'itinéraire]. La loi a été appliquée partout en province; elle n'est pas appliquée actuellement à Montréal », a-t-il noté.

Or, selon M. Dutil, « il faut appliquer cette loi-là ». Et si la CLASSE « a décidé de ne pas respecter la loi, elle devra vivre avec ça ».

Avec Robert Dutil et Alexandre Cloutier

Le Devoir

ACTUALITÉS

COMPTEURS D'HYDRO-QUÉBEC

La Santé publique prise à partie devant la Régie

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

L'ACEF de la région de Québec a demandé hier à la Régie de l'énergie de retirer du dossier des compteurs intelligents l'Avis de Santé publique publié récemment par le directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint de la Santé et des Services sociaux et aussi, de refuser de faire témoigner sa représentante désignée, M^{me} Monique Beausoleil, une toxicologue.

La Régie de l'énergie a accepté que le directeur de la Santé publique, Alain Poirier, se fasse représenter aux audiences pour expliciter l'avis de santé publique formulé pour contrecarrer le témoignage du spécialiste étatsunien David Carpenter, qui a soutenu la nécessité d'appliquer au dossier des compteurs intelligents le principe de précaution. Cette opinion rejoint celle de l'Organisation mondiale de la santé et celle de Santé Canada en matière de champs électromagnétiques. Mais pour le ministère québécois, qui représente le principal actionnaire d'Hydro-Québec, les radiofréquences de ces compteurs ne posent aucun problème de santé publique, ce qui rendrait inutile d'appliquer le principe de précaution.

Le procureur de l'ACEF (Association des coopératives d'économie familiale) de Québec, M^r Denis Falardeau, a réclamé hier dans une demande écrite que la régie ne fasse pas témoigner la représentante de la Santé publique et que celle-

ci retire du dossier son avis de santé sur les compteurs.

L'ACEF se base sur un arrêt de la Cour suprême du Canada, déposé en preuve dans une cause qui opposait en 1987 le Directeur des enquêtes sur les coalitions, la Newfoundland Telephone Company et le Newfoundland Board of Commissioners of Public Utilities.

Se basant sur d'autres arrêts, la plus haute cour du pays a expliqué que le pouvoir de témoigner d'un «agent de l'État» doit être expressément prévu dans sa loi constitutive pour qu'il puisse ajouter «le poids de son opinion et de ses connaissances, acquises dans l'exercice de ses fonctions officielles, sur les plateaux de la balance de la justice». Si sa loi constitutive ne le permet pas explicitement, écrit la Cour suprême, l'agent de l'État «élargit de sa propre initiative la portée et l'influence effectives de sa charge et de son autorité, ce qui aura éventuellement un effet juridique direct». Dans le cas des compteurs intelligents, «l'influence» semble d'autant plus directe que «l'agent de l'État» représente aussi le seul et unique actionnaire d'Hydro-Québec, dont le projet est devant la Régie.

De plus, ajoutait la Cour suprême, un tribunal administratif ne peut pas davantage faire témoigner un agent de l'État qui n'a pas ce mandat sous le motif que son opinion éclairerait le dossier qui lui est soumis, car cela élargirait son mandat.

L'initiative de cette lettre publique, l'ingénieur biomédical Thomas Gervais, qui enseigne à l'École polytechnique de Montréal en plus d'être journa-

Le Devoir

PAULINE GRAVEL

Un groupe de 60 universitaires québécois dénonce le discours alarmiste qui monopolise le débat sur de possibles effets dangereux pour la santé des compteurs intelligents qu'Hydro-Québec installera prochainement dans les foyers québécois. À leurs yeux, ce débat suscite des craintes injustifiées et non fondées scientifiquement qui détournent l'attention des véritables enjeux économique, politique et technique que soulève l'installation de ces compteurs de nouvelle génération.

Dans une lettre qu'ils rendent publique aujourd'hui dans *Le Devoir* en page Idées, ces 60 scientifiques des différentes universités du Québec attribuent l'appréhension du public principalement à «une mauvaise lecture de la littérature scientifique sur le sujet». Une littérature qui compte aujourd'hui des dizaines de milliers d'articles, dont la grande majorité n'a relevé aucun lien clair entre l'exposition aux radiofréquences et de possibles effets sur la santé.

Pour condamner les compteurs, les détracteurs de cette nouvelle technologie brandissent certaines études ayant montré que l'usage du téléphone cellulaire accroît les risques de cancer du cerveau, car, rappelons-le, les compteurs intelligents émettent des ondes électromagnétiques (ou radiofréquences) de fréquences et d'intensités semblables à celles générées par les téléphones cellulaires et les routeurs sans fil (WiFi).

L'initiateur de cette lettre publique, l'ingénieur biomédical Thomas Gervais, qui enseigne à l'École polytechnique de Montréal en plus d'être journa-

Le Devoir

Compteurs intelligents: les craintes pour la santé sont injustifiées, selon 60 scientifiques



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les nouveaux compteurs d'Hydro-Québec sont au centre d'une polémique injustifiée selon un groupe de 60 scientifiques.

liste scientifique à l'émission *Le code Chastenay* diffusé à Télé-Québec, rappelle en entrevue que les quelques publications scientifiques ayant rapporté que les radiofréquences avaient un effet délétère sur la santé «n'ont pas été répliquées de manière indépendante».

Dans leur lettre, les scientifiques rattachés à l'École polytechnique de Montréal, à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) ou aux universités de Montréal, de Sherbrooke, Laval, McGill, UQAM ou Concordia soulignent qu'«un certain nombre de publications scientifiques rapportent des observations préoccupantes, mais [que] cela n'élève aucunement ces observations au rang de preuve. La publication par un ou plusieurs chercheurs d'une étude dans une revue avec comité de lecture ne

constitue pas la preuve d'un effet. [...] Ce n'est qu'après la réplique subséquente des résultats expérimentaux par plusieurs scientifiques indépendants qu'un consensus peut progressivement naître dans la communauté».

Dans la foulée de la lettre, Thomas Gervais compte démarrer un projet de «Brigade électro-urbaine», qui offrira gratuitement aux citoyens qui le désirent de procéder à des mesures de radiofréquences dans leur résidence. Cette brigade, dont la création a été rendue possible grâce à un don du philanthrope Lorne Trotter, se composera de six étudiants de l'École polytechnique, «des universitaires indépendants» qui seront là «pour recueillir les questions, les commentaires et les préoccupations des gens, ainsi que pour leur fournir les outils, les références et les ar-

guments pour les aider à y voir plus clair».

De plus, en collaboration avec le cardiologue David Langlois de l'Hôpital général juif de Montréal, la brigade proposera aux personnes qui se disent hypersensibles aux ondes électromagnétiques de se soumettre à une expérience visant à vérifier «si les malaises qu'ils éprouvent sont de nature psychosomatique ou bien s'ils sont réellement causés par les ondes», explique M. Gervais avant de préciser que l'Organisation mondiale de la santé reconnaît l'existence de l'hypersensibilité électromagnétique, qui chez les personnes qui en sont atteintes se manifeste par des maux de tête, des palpitations, ou de l'insomnie lorsqu'ils se retrouvent en présence d'appareils émettant des radiofréquences.

«Or, à l'instar du vertige qui découle du malaise qu'éprouve un individu face au vide devant lui, les manifestations de l'électrohypersensibilité résultent, selon l'OMS, de l'anxiété générée par les appareils émettant des radiofréquences», précise M. Gervais tout en spécifiant que l'expérience sera conduite à double insu, c'est-à-dire que ni le chercheur ni le sujet se disant hypersensible ne sauront quand l'émetteur de radiofréquences — soit un routeur sans fil — sera allumé. Les chercheurs s'engagent à publier les résultats de leurs observations.

Par cette démarche, Thomas Gervais espère rétablir le lien de confiance entre les scientifiques et les citoyens, car sur ce sujet, on a assisté jusqu'à maintenant à «un dialogue de sourds», déplore-t-il.

Le Devoir

«L'énergie des sables bitumineux offre des possibilités d'emploi pour les gens partout au Canada.»

L'exploitation des sables bitumineux crée d'excellents emplois à long terme. Le secteur offre des possibilités d'emploi à plein de gens, quel que soit leur âge ou leur niveau de compétences, partout au pays. C'est une source de croissance pour le Canada qui propose des carrières stimulantes aux Canadiens.

Larry Matychuk
Association unie des
plombiers et tuyauteurs

Martyn A. Piper
Fraternité unie des
menuisiers et charpentiers
d'Amérique

L'énergie qui profite à tous les Canadiens.

Un message des producteurs canadiens de sables bitumineux. sablesbitumineuxmaintenant.ca
L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) représente des sociétés membres, y compris les exploitants des sables bitumineux, qui produisent plus de 90 pour cent du gaz naturel et du pétrole brut au Canada.

ACPP
ASSOCIATION CANADIENNE DES
PRODUCTEURS PÉTROLIERS

ACTUALITÉS



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Par ses attraits comme le Château Frontenac, la ville de Québec est unique, rappelle la FIS.

CONGRÈS SPORTACCORD

JO : Québec devrait être candidate, affirme le président de la FIS

ISABELLE PORTER
à Québec

Québec pourrait «faire des Jeux grandioses» selon le président de la Fédération internationale de ski (FIS), Gian Franco Kasper. Il lui suffit seulement, dit-il, de se trouver une montagne à l'extérieur du Québec pour appuyer sa candidature.

«Comme ville et comme région, c'est unique pour des Jeux d'hiver», a-t-il déclaré hier en vantant la beauté de la ville et «la mentalité des gens de Québec». «Je crois qu'on pourrait vraiment faire des Jeux grandioses.»

Selon ce membre du Comité olympique, une éventuelle candidature pourrait inclure une épreuve à Lake Placid ou à Calgary. «Québec peut tout faire, dit-il. Sauf la petite chose pour la descente où il manque la montagne, pour le reste vous avez toutes les possibilités.»

«C'est à vous de le trouver. Je le sais, ce n'est pas facile d'aller aux États-Unis, mais vous pouvez aussi bien sûr aller à Calgary où à quelque part pour un seul jour.»

Ce n'est pas la première fois que M. Kasper s'exprime sur les ambitions olympiques de Québec. Dans le passé, il avait vertement critiqué le scénario des épreuves de ski au Massif de la Petite-Rivière-Saint-François et avait tourné en ridicule le projet de rehausser la montagne.

Son équipe était à Québec cette semaine pour assister au Congrès SportAccord qui réunit les décideurs du monde sportif et olympique. Hier, la FIS donnait aussi son appui offi-

ciel aux épreuves de ski de fond et de surf des neiges qui seront présentées l'hiver prochain dans la capitale.

Car en attendant d'être candidate olympique, la ville et le promoteur d'événements sportifs GesteV cherchent à se faire connaître et cumuler les expériences en accueillant des épreuves plus petites sur le circuit des championnats et coupes du monde.

Une coupe du monde de ski de fond

Ainsi, on annonçait hier que les Championnats du monde de surf des neiges auraient lieu à Québec et Stoneham du 16 au 27 janvier 2013. La capitale sera aussi l'hôte d'une épreuve de sprint en ski de fond devant l'Assemblée nationale en décembre prochain. «Pour la province de Québec, il s'agit de deux grandes premières, s'est félicité GesteV. Les premiers Championnats du monde senior FIS toutes disciplines confondues et une première Coupe du monde FIS de ski de fond en milieu urbain en Amérique.»

Le souci de présenter le sport sous de nouvelles formes était d'ailleurs au cœur des débats de SportAccord hier. Le président de Québecor, Pierre Karl Péladeau, notamment, participait à une table ronde où on demandait si les amateurs de sport allaient toujours écouter des matchs de sport en direct à la télévision dans dix ans. Préférant parler d'un «défi» que d'une menace, M. Péladeau a cité en exemple la compétition de ski de fond en milieu urbain que son entreprise comptait télédiffuser.

Le Devoir

Soupçon de favoritisme à l'embauche à Montréal

Une enquête est en cours sur le processus de sélection dans l'embauche de trois employés

JEANNE CORRIVEAU

Une enquête est en cours à la Ville de Montréal au sujet de l'embauche de trois personnes à la Direction des communications, a appris *Le Devoir*. Le processus de sélection mené en 2010 et visant à pourvoir cinq postes à la ville centre aurait été entaché d'irrégularités et de partialité, ce qui pourrait conduire à la reprise du concours.

Saisie d'une plainte au sujet de ce concours, la Commission de la fonction publique de Montréal, un organisme indépendant chargé de vérifier l'application des règles d'équité en matière de main-d'œuvre, a conclu que des «manquements majeurs» ont marqué le processus de sélection et d'évaluation des compétences de trois des cinq professionnels embauchés.

Dans un rapport déposé en mars dernier et dans lequel les trois cas litigieux sont relatés, la Commission se garde bien de nommer le service et les postes visés, mais selon les informations obtenues par *Le Devoir*, il s'agit du service des communications dirigé par Carole Spandonide et des postes octroyés à Nicole Bastien, Marthe Lawrence et Myra Barnotti. Le salaire annuel lié à ces emplois s'élève à environ 82 000 \$, auquel s'ajoutent les avantages sociaux.

La Commission note que l'une des candidates n'était pas admissible, car elle n'avait ni l'expérience ni la formation requise pour le poste, mais qu'elle a tout de même été embauchée.

Une autre candidate a obtenu de justesse la note de

passage à l'examen après que des points eurent été ajoutés sur sa copie d'examen écrit. «La Commission a pu constater que le résultat d'une question avait été effacé et modifié. La réponse ne méritait pas ce pointage selon le corrigé de l'examen», peut-on lire dans le rapport. Malgré tout, cette candidate a obtenu le poste.

Quant au troisième cas, la Commission signale que la candidate a obtenu une exemption après avoir été sélectionnée pour un autre em-

hier le directeur du Service du capital humain, Jean Yves Hinse, à qui le directeur général de la Ville, Guy Hébert, vient de confier la responsabilité de la Direction des communications dans le cadre d'une réorganisation des services à la ville centre. «J'amorce mon enquête, a-t-il expliqué. Si je constate qu'il y a eu des irrégularités, probablement que ma décision sera d'annuler le concours et de le reprendre.»

M. Hinse souligne qu'en raison du gel de l'embauche décrété l'an dernier à la Ville,

l'attribution des postes n'a toujours pas été officialisée.

«Il n'est pas question que je procède aux nominations tant et aussi longtemps que je n'aurai pas passé à travers tout ce qui s'est fait: l'affichage, les examens utilisés,

la composition du comité d'entrevue et les CV des candidats retenus et écartés, a-t-il affirmé. Pour l'instant, je suis dans l'hypothèse que tout s'est fait correctement.»

La présidente du syndicat des professionnels municipaux de Montréal, Gisèle Jolin, n'est pas convaincue que justice sera rendue dans ce dossier. La Commission dispose de moyens très limités pour effectuer son travail de vérification et ses recommandations sont rarement prises au sérieux, dit-elle: «J'ai bien hâte de voir ce que ça va donner. Les gens sont convaincus qu'il n'y a rien qui va se passer.»

Le Devoir

«Les manquements observés ont entaché la crédibilité de ce concours et allaient à l'encontre des valeurs d'équité, d'impartialité, de transparence et de compétence»

ploi professionnel. «De l'avis de la Commission, les emplois n'étaient pas équivalents et ceci ne justifiait pas l'exemption [...] accordée.»

«Les manquements observés ont entaché la crédibilité de ce concours et allaient à l'encontre des valeurs d'équité, d'impartialité, de transparence et de compétence», estime la Commission, qui juge qu'il y a eu «partialité» de la part du comité d'entrevue et que «ces irrégularités ont favorisé indûment ces candidats». La plainte faisait également état de liens professionnels et personnels entre la gestionnaire et deux des trois candidates retenues, précise-t-on.

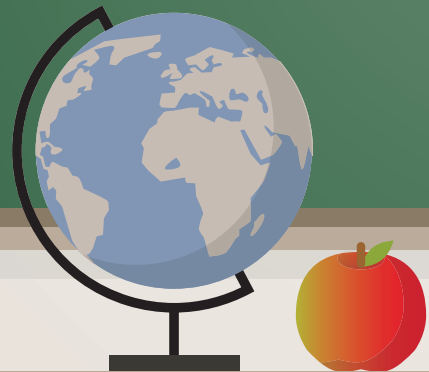
«Je prends la situation extrêmement au sérieux», a indiqué

porter
raffinée sur toute la ligne

2 000 nouvelles raisons d'aller à Toronto

Accumulez 2 000 points bonis VIPorter à chaque aller-retour Montréal-Toronto : 1 000 points à l'aller, 1 000 points au retour. Ces points s'ajoutent aux points VIPorter que vous gagnez déjà à chaque vol. Ainsi, en deux aller-retour, vous pouvez obtenir un aller gratuit vers la destination Porter de votre choix. Réservez entre le 1^{er} avril et le 30 juin et voyagez entre le 15 avril et le 30 juin. Adhérez à VIPorter à flyporter.com.

Points bonis vers Toronto !



Vols au départ de Montréal. Réservation avant le 30 mai. Tarifs aller simple incluant les taxes, les surcharges et les frais obligatoires*.

HALIFAX 2 par jour 318 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 183 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 250 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 344 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 250 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 250 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 250 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 250 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 319 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 381 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 255 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 359 \$ Taxes et frais compris						

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

PRIX
TOUT
COMPRIS

flyporter.com

*Réservation avant le 30 mai 2012. Voyage avant le 31 août 2012. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages.

ACTUALITÉS

Enbridge, un projet plus néfaste que prévu

L'acheminement par pipeline de sables bitumineux constitue un risque sérieux selon une étude

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le projet d'Enbridge d'acheminer par pipeline du pétrole des sables bitumineux vers Montréal à partir des raffineries de Sarnia pourrait s'avérer beaucoup plus problématique que prévu, selon un rapport publié hier par le groupe Environmental Defense.

Le projet, selon ce rapport, serait particulièrement risqué pour l'Ontario, qui en accueille la majeure partie. Enbridge se proposait initialement d'inverser son pipeline n° 9, qui pompe le pétrole importé, du port de Montréal vers Sarnia. En inversant le flux du pipeline, le pétrole de l'Ouest canadien, qui se voyage présentement de l'Ouest à Sarnia, filerait dorénavant jusqu'à Montréal et de là, vers Portland dans le Maine. Ce projet, nommé Trailbreaker, ne serait plus actif, soutient Enbridge. Elle a plutôt présenté un projet d'inversion limitée de sa ligne n° 9 de Sarnia jusqu'à Westover, près de Hamilton. C'est ce projet qui fait depuis hier l'objet d'audiences de-

vant l'Office national de l'énergie (ONE) à London, en Ontario.

A ces audiences, l'ONE refuse de considérer que ce projet va transporter en réalité du pétrole des sables bitumineux jusqu'à Montréal, expliquait hier Steven Guilbeault, d'Équiterre. L'ONE s'en tient à la description du projet par Enbridge, soit que l'inversion débattue ne touche que le tronçon Sarnia-Westover et qu'il s'agit de pétrole léger. Or, la semaine dernière, par communiqué officiel, Enbridge annonçait que son pipeline n° 9 allait transporter du bitumen, et non du pétrole léger, de Sarnia à Montréal.

L'ONE a accordé tout juste trois semaines aux groupes environnementaux pour analyser le projet d'Enbridge, pour dénicher des experts et préparer une contre-expertise sur un projet qui n'est pas celui rendu public par Enbridge.

Or, selon l'étude d'Environmental Defense, le projet réel pose des risques sérieux parce qu'il traverse trois rivières importantes, le lac Ontario et les falaises de Niagara. Le bitumen qu'il trans-



Les pipelines transportant du bitumen seraient plus à risque de fuites, selon une étude. LUCAS JACKSON REUTERS

portera est 20 fois plus acide que du pétrole léger. Il contient 10 fois plus de soufre, ce qui aura des impacts sur la qualité de l'air à Montréal et à Sarnia. Son taux de corrosion double chaque fois qu'on augmentera la température du bitumen pour faciliter son écoulement, sans

compter le fait que ce pétrole « épais et gluant » est aussi abrasif puisqu'il contient du quartz et des particules de pyrite.

Parce que ce bitumen de l'Ouest est de 40 à 70 fois plus épais que du pétrole léger, la pression doit être radicalement augmentée dans le pipe-

line, qui date de 1975, ce qui augmente de trois fois le risque de fuites majeures. Dans un cas similaire en 2010 au Michigan, le nettoyage d'une de ces fuites a coûté 18 fois plus cher qu'une fuite de pétrole classique.

Le Devoir

ASSURANCE-EMPLOI

Ottawa ne fournit plus de données complètes

HEATHER SCOFFIELD
à Ottawa

Le gouvernement conservateur a cessé la publication de données importantes sur l'emploi au pays alors qu'il s'apprête à effectuer des changements au programme d'assurance-emploi.

La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, doit annoncer les détails de cette réforme aujourd'hui. Les modifications viseraient plus particulièrement les travailleurs qui font fréquemment des demandes de prestations d'assurance-emploi. Des sources ont révélé que les changements pourraient comprendre une baisse progressive des prestations pour les gens qui ont souvent recours au programme, une mesure qui toucherait directement les employés saisonniers.

La refonte, qui aurait fait l'objet de multiples ajustements même à la veille de son dévoilement d'après les sources, doit resserrer les règles de l'assurance-emploi et la définition de ce qui constitue un « travail approprié » et une « offre d'emploi raisonnable » tout en tenant compte des réalités régionales.

La Presse canadienne a toutefois appris que le ministre de Mme Finley avait cessé de transmettre à Statistique Canada les renseignements les plus récents concernant les sommes versées par le fédéral à chaque province pour l'assurance-emploi, et le nombre moyen de semaines de prestations dans chaque région du pays. Un porte-parole de l'organisme fédéral a déclaré que des incohérences avaient été découvertes il y a un an dans les chiffres fournis par le ministère des Ressources humaines et que personne n'avait réussi à résoudre le problème.

Une note de service interne obtenue par La Presse canadienne montre que, en dépit de ces incohérences, Statistique Canada avait été capable de réaliser des tableaux durant la dernière année, mais que, à compter de mai 2012, il n'y aurait plus assez de données pour le faire.

La Presse canadienne

Dernière journée du couple princier

Regina — La dernière journée du prince de Galles et de la duchesse de Cornouailles au Canada a été passablement occupée, le couple princier rencontrant encore plus de ces gens qui, selon ses dires, ont été une source d'inspiration tout au long de son bref voyage. De passage à l'Assemblée législative de la Saskatchewan hier, le prince Charles et son épouse Camilla ont fait la connaissance du premier ministre de la province, Brad Hall, et remis six médailles du Jubilé de diamant. Ces médailles ont été créées à l'occasion du 60^e anniversaire de l'accession d'Elizabeth II au trône afin de récompenser les citoyens ayant apporté une contribution importante à la société. Des centaines de personnes avaient bravé la pluie et le vent pour saluer le couple princier à son arrivée au siège du pouvoir de la Saskatchewan à Regina. Leur journée bien remplie s'est conclue par une réception en compagnie du premier ministre Stephen Harper, suivi d'un concert de l'Orchestre symphonique de Regina. Le prince Charles et la duchesse Camilla, qui ont amorcé leur périple de quatre jours au Nouveau-Brunswick lundi, devaient reprendre l'avion pour la Grande-Bretagne hier soir. — La Presse canadienne



PROFITEZ DE CHAQUE MINUTE ET ÉCONOMISEZ!

Avec une minuterie pour filtre de piscine, vous pourriez économiser plus de 85 \$ par été sur vos coûts d'électricité, sans compromettre la qualité de l'eau. De plus, vous éviterez les arrêts et démarrages manuels de la pompe. Une façon simple et économique de profiter de l'été! Recherchez le rabais à la caisse de 10 \$ chez les détaillants participants.

www.hydroquebec.com/residentiel/minuterie



LE MONDE

LES ÉTATS CHARNIÈRES

Le nouveau spot anti-Obama à 25 millions de dollars

PHILIPPE BERNARD

Elle a voté pour Obama en 2008 mais on ne l'y reprendra plus. Elle n'a pas de nom mais va devenir l'une des vedettes de la campagne présidentielle américaine. Le spot télévisé sur lequel apparaît cette mère de famille déçue par le président américain est la pièce maîtresse d'un pilonnage publicitaire programmé sur les chaînes de dix États ciblés, les « swing states », où se joue le scrutin du 6 novembre.

Budget: 25 millions de dollars financés par Crossroads GPS, officine de propagande pro-républicaine créée par Karl Rove, ancien stratège de George W. Bush.

L'identité du producteur de ce film de 60 secondes, révélé par le *New York Times*, laissait présager le pire: Larry McCarthy est l'auteur de plusieurs des publicités les plus agressives et parfois les plus diffamatoires de l'histoire politique américaine récente, celles qui sont censées avoir « tué » les candidatures des démocrates Michael Dukakis en 1988 et John Kerry en 2004.

Le produit fini se présente tout au contraire comme la chronique toute en nostalgie des espoirs déçus d'une famille américaine moyenne. Une femme regarde ses enfants jouer: « *J'ai toujours aimé regarder les gosses jouer au basket* », confie-t-elle. Mais, tandis que son sourire se fige, ses cheveux grisonnent. Là voilà 20 ans plus tard, triste et inquiète, ses enfants sont revenus habiter à la maison parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail; elle-même n'est pas certaine de pouvoir se permettre de prendre sa retraite. Pourquoi? Parce que Barack Obama, le beau parleur pour lequel elle a voté et qui promettait le changement, a dépensé sans compter « *comme si nos cartes de crédit n'avaient pas de limites* », rendant la dette insupportable.

Assurance maladie, plan de relance, sauvetage des banques... 16000 dollars de dette par Américain. Qui va payer? La dame ne voit pas comment ses enfants chômeurs pourront s'en sortir et son beau sourire du début s'est changé en une moue de désespoir. « *Dites à Obama de stopper la dette tueuse d'emplois* », implore-t-elle en conclusion de ce spot qui ne cite pas une fois le nom de Mitt Romney, le challenger du président, dont il assure pourtant la promotion.

Basketball — c'est le nom du spot — est clairement destiné à recentrer le débat de la présidentielle sur la préoccupation centrale des électeurs, l'économie, après les tentatives de Barack Obama de mettre en avant des questions de société — le droit à la contraception, le mariage des homosexuels, les prêts aux étudiants — afin de mobiliser son électorat. Mais sa forme douceuse souligne de façon intéressante, la difficulté auquel se heurtent les professionnels de la propagande anti-Obama: beaucoup des électeurs centristes conservent de l'affection pour lui. « *Ils l'ont aimé sincèrement* », admet M. Mc Carthy.

Les choses ont empiré

Les argumentaires mettant en cause son intégrité ou le présentant comme un dangereux extrémisme ne les convainquent pas. C'est pourquoi le message de *Basketball*, conçu après une série d'entretiens avec des groupes tests composés d'anciens électeurs d'Obama, est différent. Il ne s'attaque pas directement à la personnalité du président et ne met pas en cause sa légitimité, mais instille l'idée que les choses ont empiré pour les familles sous sa présidence, ce que 30% des Américains pensent, selon un sondage publié mardi par le *Washington Post* (16% estiment que leur situation s'est au contraire améliorée).

Le spot implicitement anxiogène correspond bien aussi à un autre résultat de la même enquête d'opinion: 58% des Américains sont pessimistes sur leur avenir financier. Pour autant, Mitt Romney serait-il capable de faire mieux? Sur ce point l'opinion est extrêmement partagée puisque chacun des deux futurs candidats rallie 47% des électeurs à propos de leur capacité en matière économique.

Sur ce terrain a commencé une autre empoignade entre les deux hommes par spots télé interposés: alors que M. Romney met en avant la compétence que lui donnerait son passé de patron de Bain capital, une grosse société d'investissement, M. Obama met en lumière les suppressions d'emploi auxquels les montages financiers de Bain ont abouti.

Au spot de la campagne démocrate mettant en scène l'aigreur d'ouvriers de l'Indiana ayant perdu leur emploi à la suite du rachat de leur aciérie par Bain capital et qualifiant M. Romney de « vampire », ce dernier a répliqué par une autre publicité télévisée et en accusant le président de s'attaquer à la libre entreprise.

Les critiques de Cory Booker, maire démocrate de Newark qualifiant d'« *écaeurante* » cette campagne négative des deux côtés, ont fait l'effet d'une douche froide et ont été exploitées par le camp Romney. Ils veulent faire croire que « *je ne suis pas quelqu'un d'honnête, que je ne suis pas une bonne personne* », s'est indigné le futur candidat républicain.

« *Être président, ce n'est pas diriger une société d'investissement*, a répliqué M. Obama.

Créer de la richesse, est-ce créer des emplois? La campagne américaine pourrait se focaliser sur le fonctionnement même du système capitaliste. Avec une difficulté particulière pour Barack Obama: le monde de la finance — et en particulier Bain capital — qui avait généreusement contribué à sa campagne de 2008, appréciera-t-il, cette année, ses clins d'œil aux électeurs touchés par la crise et ses piques anti-Wall Street?



Les Égyptiennes ont fait la file hier pour voter au Caire.

AMMAR AWAD REUTERS

L'Égypte élit le successeur de Moubarak

Les Égyptiens élaient hier un successeur au président déchu Hosni Moubarak, dans un scrutin historique éprement disputé par 12 candidats après des décennies d'élections acquies à l'ancien régime.

L'issue du vote est cruciale pour l'orientation que prendra le pays le plus peuplé du monde arabe, avec quelque 82 millions d'habitants, partagé entre la tentation islamiste et celle d'une normalisation incarnée paradoxalement par des personnalités de l'ère Moubarak.

Les principaux prétendants sont le candidat des Frères musulmans Mohammed Morsi, l'islamiste indépendant Abdel Moneim Aboul Foutouh, le dernier premier ministre de M. Moubarak Ahmad Chafiq, l'ex-ministre des Affaires étrangères et ancien patron de la Ligue arabe Amr Moussa et le nationaliste arabe Hamdeen Sabbahi.

La participation, qui semblait moins importante qu'attendu pendant la journée, était en forte hausse après le coucher du soleil et la baisse de la température. La fermeture des bureaux de vote a été repoussée d'une heure, a annoncé la télévision d'Etat. Et le vote s'étale sur deux jours. Dans le quartier populaire de Sayyeda Zeinab, des policiers assurant la sécurité d'un des bureaux de vote ont demandé aux électeurs qui y ont afflué dans la soirée de « *revenir demain* », selon une correspondante de l'AFP.

À l'aube, des files d'attente s'étaient formées dans une ambiance bon enfant avant même l'ouverture des 13000 bureaux de vote placés sous la protection d'un important dispositif militaire et policier.

« *C'est un jour merveilleux pour l'Égypte. Aujourd'hui, je sens que mon pays et ma dignité m'ont été rendus* », a affirmé avec émotion Nehmedo Abdel Hadi, une femme de 46 ans portant le niqab, devant un bureau de vote du quartier populaire de Chobra, au Caire. « *S'il n'y avait pas eu la révolution, nous serions en train de féliciter Gamal Moubarak sur sa victoire électorale aujourd'hui* », a dit une autre éléctrice, Dalia Gamal, en allusion au fils et probable héritier de l'ancien président.

« **Aujourd'hui, je sens que mon pays et ma dignité m'ont été rendus** »

Plus de 50 millions d'électeurs sont appelés à choisir entre 12 candidats: islamistes, laïcs, de gauche ou libéraux, partisans de la révolution ou anciens responsables du régime Moubarak. Les résultats du premier tour doivent être annoncés en principe le 27 mai. Si aucun candidat ne remporte la majorité absolue, un second tour est prévu les 16 et 17 juin.

« *Deux types de vote sont en concurrence: le vote islamiste et le vote pour la stabilité* », a affirmé Hicham Kassem, un commentateur politique. « *Toutes les combinaisons sont possibles pour le second tour.* »

MM. Moussa et Chafiq pourraient compter sur le vote de ceux qui « *veulent un retour à la normale* » après 15 mois d'une transition mouvementée, estime-t-il.

À Chobra, un quartier populaire du Caire, de nombreux chrétiens disaient voter pour Ahmad Chafiq. « *Que Dieu nous protège si les islamistes arrivent au pouvoir et contrôlent à la fois le Parlement et la présidence* », confiait l'un d'eux, Nassim Ghaly. Mais M. Chafiq, ancien général abhorré par les partisans de la révolution, a été la cible de jets de chaussures à la sortie d'un bureau de vote.

Malgré l'obligation de respecter le « silence électoral », des candidats ont continué à donner des interviews pour appeler leurs partisans à voter pour eux et dénoncer leurs rivaux. Farouk Soltane, le chef de la commission électorale, a déclaré lors d'une conférence de presse avoir renvoyé les violations devant le Parquet général.

Le Conseil militaire au pouvoir depuis la chute de Moubarak, très critiqué pour sa gestion de la transition, émaillée de violences, s'est engagé à remettre le pouvoir au nouveau président avant la fin juin. De nombreux analystes estiment toutefois que l'armée, épine dorsale du système depuis la chute de la monarchie en 1952 et qui détient un patrimoine économique considérable, restera un acteur important de la vie politique.

Agence France-Presse

Amnistie internationale accuse l'armée birmane de crimes contre l'humanité

Amnistie internationale a accusé hier l'armée birmane de crimes contre l'humanité dans les régions habitées par des minorités ethniques où des combats avec les rebelles ont jeté une ombre sur les réformes du gouvernement.

« *Le gouvernement a mis en place des réformes politiques et économiques limitées, mais les violations des droits de la personne et les violations du droit international dans les zones des minorités ethniques ont augmenté* » en 2011, a dénoncé l'organisation dans son rapport annuel. « *Certaines d'entre elles ont constitué des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre.* »

Amnistie a accusé les soldats birmans d'avoir déclenché des « *attaques aveugles* » qui ont parfois visé des civils membres de minorités ethniques.

Dans l'État du Kachin, dans l'extrême nord de la Birmanie, où des combats font rage depuis près d'un an, il y a eu des témoignages d'exécutions extrajudiciaires, de bombardements aveugles ayant provoqué la mort d'enfants, de travail forcé et de destruction illégale de biens et de nourriture, a ajouté le rapport.

Dans l'État de Shan voisin, des civils ont été torturés et détenus arbitrairement, a encore assuré Amnistie. « *Des soldats ont sexuellement agressé des civils kachin et shan* », a-t-il insisté.

L'organisation a en outre accusé les autorités de bloquer l'aide humanitaire destinée aux dizaines de milliers de personnes déplacées par les combats.

Le gouvernement birman constitué d'anciens militaires réformateurs, qui a succédé à la junte en mars 2011, a depuis multiplié les réformes politiques spectaculaires. Il a notamment en-

tamé des négociations avec les minorités ethniques, dont beaucoup n'ont jamais pacifié leurs relations avec le pouvoir central depuis l'indépendance en 1948.

Agence France-Presse

REPÈRES

La méthode Poutine



CLAUDE LÉVESQUE

La Chambre basse de la Fédération de Russie, la Douma, a approuvé en première lecture, cette semaine, une nouvelle loi qui multiplie par 200 le montant des amendes imposées aux citoyens qui participent « *activement* » à des manifestations non autorisées.

Plusieurs députés d'opposition ont dénoncé les nouvelles mesures, y voyant une tentative d'étouffer la critique et mettant le pouvoir en garde contre la colère et les possibles débordements qu'elle pourrait susciter. Mardi, jour du vote en première lecture, la police a arrêté le chef et plusieurs membres du parti d'opposition Yabloko, qui tentaient de manifester à l'extérieur du parlement.

Faisant fi des critiques, Vladimir Poutine, le président russe, a par ailleurs nommé à de hauts postes certaines des personnalités les plus détestées de son entourage.

Plusieurs manifestations réunissant parfois plus de 100000 personnes ont eu lieu à Moscou pendant l'hiver au lendemain des législatives jugées truquées et au cours de la campagne pour la présidentielle qui a suivi et qui s'est terminée avec le retour à la fonction suprême de M. Poutine. La veille de la prestation

de serment de ce dernier, début mai, une nouvelle manifestation a dégénéré en un violent affrontement avec la police dans un parc de Moscou. Des centaines de protestataires ont été arrêtés, et plusieurs dizaines d'entre eux ont été blessés.

Human Rights Watch a sévèrement condamné ces arrestations, qui auraient visé aussi bien les manifestants pacifiques que la poignée de casseurs, et l'usage d'une « *force excessive* ». « *Même quand une protestation publique devient désordonnée et que les policiers font face à de la violence de la part de certains protestataires, cela ne justifie ni l'usage sans discernement d'une force excessive ni les détentions arbitraires* », a écrit Hugh Williamson, le directeur de la division Europe et Asie centrale de HRW, dans un communiqué.

Après ces événements, les opposants au maître du Kremlin ont organisé des manifestations quotidiennes dans différents parcs et boulevards de Moscou, chaque fois dispersées par les forces de l'ordre. D'autres politiciens appartenant à des partis d'opposition ont été emprisonnés.

La nouvelle loi fait passer l'amende pour la participation à une manifestation interdite de 160\$ à 32250\$.

Vladimir Poutine a succédé à Boris Eltsine comme président de la Russie en 1999. Il a occupé ce poste pendant deux mandats, de 1999 à 2008, avant de le céder à Dmitri Medvedev puisque la loi lui interdisait de solliciter un troisième mandat consécutif.

Disons-le tout de suite, le Québec n'est pas la Russie, même si les deux pays possèdent beaucoup de taïga et de toundra et qu'ils subissent des hivers la plupart du temps rigoureux. D'abord, les Russes réussissent mieux le bortsch, et les Québécois la... poutine. Ensuite, les systèmes politiques sont différents. Les hommes qui les dominent aussi. Idem pour la férocité de la répression, la plupart du temps. D'autre part, il faut remonter beaucoup plus loin dans l'histoire du Québec que dans celle de la Russie pour pouvoir parler sans déconner d'une opposition qui a recours aux bombes et aux prises d'otages.

Cela dit, les politiques gouvernementales font de très nombreux mécontents dans le monde entier par les temps qui courent et le dialogue, entre deux élections, se limite souvent à ces deux mots: cause toujours...

Appel à Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec

*J'ai un fils révolté
Un fils humilié
J'ai un fils qui demain
Sera un assassin*

Monsieur Charest,

Vous connaissez les paroles du poète. Faites qu'elles ne deviennent pas prophétie.

*Alors moi j'ai eu peur
Et j'ai crié à l'aide
Au secours, quelqu'un
Le gros voisin d'en face
Est accouru armé
Grossier, étranger
Pour abattre mon fils
Une bonne fois pour toutes
Et lui casser les reins
Et le dos et la tête
Et le bec, et les ailes
Alouette, ah!*

Alors vous devez rappeler votre loi et vos chiens. Rappelez aussi les policiers.

Dans la rue, ce sont nos fils et nos filles, nos frères et nos sœurs, nos pères et nos mères qui sortent aujourd'hui vomir vos politiques et vos magouilles.

Laissez dire aux québécois qu'ils n'en peuvent plus de votre gouvernement.

Ne transformez pas nos fils et nos filles en malfaiteurs par association. Célébrez plutôt la pugnacité et la conviction de cette jeunesse. Elle est l'armature du Québec de demain et nous la voulons ainsi, instruite et volontaire.

*Mon fils est en prison
Et moi je sens en moi
Dans le tréfonds de moi
Malgré moi, malgré moi
Pour la première fois
Malgré moi, malgré moi
Entre la chair et l'os
S'installer la colère*

Je me souviens et je ne souviendrais. Faites néanmoins que le rouge auquel on vous associe soit celui du parti Libéral et non le sang de notre famille dans la rue. Déjà il y en a trop eu. Beaucoup trop Monsieur Charest.

Richard Brunet, citoyen.

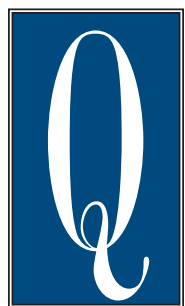
Félix Leclerc.

ÉDITORIAL

FACEBOOK

Un citron trop pressé?

L'arrivée en Bourse du plus important réseau social au monde, Facebook, ne s'est pas faite sans heurts pour les nouveaux actionnaires, dont plusieurs rêvaient sans doute d'emporter un gain aussi rapide que facile. Pas de chance puisque le titre a perdu 20% de sa valeur initiale en quelques séances. Ce qui amène les autorités à enquêter pour savoir si tout a été fait selon les règles.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Quelques jours à peine après son premier appel à l'épargne publique, Facebook fait face à des enquêtes de la part de trois organismes de contrôle américains et à plusieurs poursuites de firmes d'investissement qui prétendent qu'on leur a caché des renseignements financiers de dernière minute.

Il va sans dire que la chute de l'action y est pour quelque chose dans cette réaction rapide des autorités et surtout des investisseurs frustrés. Si l'action avait grimpé à 60\$ au lieu de baisser à 30\$, personne ne se serait plaint! Il n'en est pas moins troublant d'apprendre que les analystes des banques d'affaires chargées de fixer le prix initial de l'action auraient informé certains investisseurs d'une révision à la baisse des prévisions des profits de Facebook dans les jours qui ont précédé son entrée en Bourse.

Mais par-delà ces irrégularités présumées, il y a le prix de départ lui-même qui pose problème. À l'heure actuelle, une société comme Apple qui trône au sommet des valeurs en capital sur les Bourses américaines s'échange selon un ratio approximatif de 12 fois les bénéfices annuels, et Google à 15 fois pour l'année en cours. En fixant le prix de l'action à 38\$ au lieu de 26\$ comme il avait été prévu initialement, et en émettant une quantité de titres plus importante, les preneurs

fermes et les propriétaires ont voulu profiter de la grande notoriété de Facebook pour tirer le plus d'argent possible de l'opération. En d'autres mots, ils ont poussé le bouchon de la cupidité un peu loin!

Il n'est pas anormal que les propriétaires d'une société privée qui choisissent de faire appel à l'épargne publique pour croître tentent d'obtenir le plus possible de leurs nouveaux actionnaires. De même pour le syndicat financier, dont les honoraires sont proportionnels à l'importance de l'émission. Dans le cas présent, il est question d'honoraires de 100 millions pour le leader du groupe, la banque Morgan Stanley, ce qui est considérable! Mais pour assurer la réussite de l'opération, il faut aussi que les nouveaux actionnaires aient l'espoir de voir le titre s'apprécier.

Si tout est fait dans les normes, c'est aux investisseurs qu'il appartient donc de décider s'ils sont prêts à prendre le risque de payer un prix plus élevé qu'à l'habitude dans l'espoir d'un gain futur. À 75 fois les profits, ces investisseurs misent essentiellement sur le potentiel de croissance à moyen et long terme. Dans le cas de Facebook, ce potentiel réside dans un public cible pour la publicité de 900 millions d'utilisateurs. Ce n'est pas rien, mais il s'agit d'un marché très convoité par d'autres géants comme les quotidiens, la télévision, Google, YouTube, et tous les sites Web qui naissent chaque jour.

Hier, le titre Facebook (FB-U) avait repris 3,5%, à 32,09\$, dans un marché baissier, ce qui le laisse encore largement sous son prix initial. Ainsi va la Bourse pour les titres de technologie dont le passé n'est jamais gage d'avenir.

CRISE ÉTUDIANTE DANS LE MONDE

Le serpent de mer

Il se passe dans les rues de Montréal, ce qui se passe dans les rues de Madrid, Rome, Athènes, Santiago et ailleurs en Europe comme en Amérique du Sud: après leurs collègues britanniques, les étudiants clament des slogans contre les augmentations des droits de scolarité souvent accompagnés par une réduction des services. Aux États-Unis également ils ont défilé, mais dans le cadre d'un mouvement plus large: Occupy Wall Street. En effet, ils ont rejoint et animé ce dernier afin de sensibiliser leurs concitoyens à la traduction financière de la hausse évoquée plus haut, soit un taux d'endettement record.

Comparativement à l'Europe, le Chili et le Québec, les États-Unis ont ceci de riche en enseignements divers qu'ils proposent un historique, un bilan inhérent à la majoration des coûts décrétée au début des années 90. Antérieurement à celle-ci, 40% des étudiants à l'université avaient contracté un prêt-bourse. Aujourd'hui, leur nombre avoisine les deux tiers. On vous fera grâce de la batterie de chiffres qui émaillent les analyses récentes de l'Agence de cotation Moody's et de la Réserve fédérale de l'État de New York pour mieux retenir que la dette «scolaire» combinée des jeunes Américains totalise 1000 milliards de dollars.

Pour plus d'un observateur, le pays est confronté à une nouvelle bulle financière propre à faire tanguer l'économie du pays.

Cela souligné, l'exemple américain mérite, pour ne pas dire commande, une méditation, une réflexion approfondie sur ce qu'il faut bien appeler les effets pervers de l'augmentation. Au cours des dernières semaines, une ribambelle d'enquêtes journalistiques ont mis en relief un nombre sidérant de dérives. Forts de la manne décollant de cette hausse des coûts et afin d'attirer les meilleurs profs et les meilleurs étudiants, les administrateurs ont beaucoup dépensé à la périphérie de l'enseignement et de la recherche comme tels.

À l'université de l'Ohio, qui symbolise à elle seule les dérives en question, là on a construit un golf. Ici, on a construit un aéroport. Là, on a érigé des murs pour les amateurs d'alpinisme. Ici, le recteur a dépensé plus d'un demi-million en voyages professionnels sur un an et plus pendant que son collègue responsable d'une université d'État enrégistrerait une augmentation prononcée de son salaire annuel (2 millions). Là, on s'est doté d'un gymnase qui, selon le témoignage d'un journaliste du *New York Times*, rivalise, pour ce qui est de l'équipement et de l'esthétique, avec les gymnases fréquentés par les courtiers de Wall Street. Ici, pour attirer les «bons» profs, on a greffé un certain nombre d'années sabbatiques à un bon salaire. Quoi d'autre? Pratiquement partout, on a multiplié les services d'aide professionnelle et psychologique.

Autrement dit, la hausse des coûts décrétée au nom du juste et noble principe de la recherche et d'un enseignement de qualité s'est muée à bien des égards en un serpent de mer. De fait, aujourd'hui, une majorité de dirigeants d'universités estiment qu'il faut modifier le modèle d'affaires de fond en comble pour mieux intégrer des sources de financement autres que les étudiants.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Enfants-rois?

On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres et le gouvernement Charest ne s'en prive pas. Il n'en demeure pas moins que certains étudiants de milieu modeste, surtout s'ils viennent de l'extérieur des villes, ne pourront jamais accéder à une université de plus en plus chère. Et cela n'est pas acceptable dans la social-démocratie du Québec où la marchandisation de l'éducation n'a pas sa place, peu importe que ce soit la norme dans l'Amérique du Nord anglo-saxonne.

Plusieurs traitent les étudiants qui manifestent depuis 100 jours d'enfants-rois. Mais sont-ce bien eux les enfants gâtés?

Qui a payé 600\$ par année à l'université? Les baby-boomers.

Qui a eu des emplois à volonté à la fin des études? Les baby-boomers.

Qui profite de retraites à 55 ou 60 ans? Les baby-boomers.

Qui jouit de pensions dorées? Les baby-boomers.

Qui a droit au fractionnement des revenus à la retraite? Les baby-boomers.

Je le sais, j'en suis un et j'ai eu tout cela. Tout cela, les jeunes ne l'ont pas ou ne l'auront pas parce que les baby-boomers ont endetté la société sans compter et parce qu'en plus, ces jeunes devront continuer de payer durant toute leur vie

adulte de travailleur pour maintenir les privilèges des baby-boomers âgés. Et voilà qu'à des milliers de dollars en droits de scolarité et en frais afférents à l'université, on veut leur rajouter en 1625 et indiquer le tout!

Les jeunes en ont ras-le-bol et je les comprends tout à fait. C'est aux baby-boomers rois, pas encore et toujours aux jeunes, d'en donner plus maintenant. Et personnellement, je suis prêt à le faire. Nous avons une belle jeunesse qui rêve d'un monde meilleur, plus égalitaire et plus écologique et nous devons en être fiers et les appuyer. Ce serait bien que notre ministre de la Jeunesse comprenne cela.

Jean Piuze
Baby-boomer gâté de 66 ans
Québec, le 23 mai 2012

Victoire collatérale

Au nombre des dommages collatéraux causés par les offensives malsaines du Parti libéral du Québec, on peut compter le discrédit jeté à la face des policiers, le doute sur l'intégrité des juges, l'honnêteté biaisée des maisons de sondages et même, mardi, la crédibilité des météorologues. Coudonc! Ont-ils fait exprès pour nous assurer qu'il y aura des orages tout l'après-midi au-dessus

des manifestations à Montréal? Mais il y a aussi une victoire collatérale inattendue.

Avec toutes ces soirées animées aux chaudières et cuillères, ces manifestations improvisées dans les différents coins de la ville, il souffle un vent de fraîcheur dans les rues de Montréal: les voisins se voient. On associe des visages, souvent entrevus mais jamais remarqués, à des événements communautaires importants pour tous. Le lien vient de se faire entre la maison, le quartier, la politique locale, la politique nationale et la politique internationale.

Désormais, les gens vont se saluer, se parler. Maintenant, mine de rien, s'amorcent entre voisins des rencontres, des discussions, des veillées sur les perrons et sur les balcons de Montréal. Le voisinage sera de moins en moins étranger. Ça, c'est une vraie de vraie victoire politique!

Il faut répéter ce tapage sympathique, éventuellement sous d'autres formes, jusqu'à ce que le territoire soit entièrement occupé par des voisins qui se reconnaissent, se parlent, se fréquentent au hasard des jours et se connaissent au fil des ans. C'est comme ça qu'on habite un lieu, c'est comme ça que nous devenons citoyens. J'ai le cœur gonflé de joie.

Jaber Lutfi
Le 23 mai 2012

LIBRE OPINION

Mauvaise foi populaire

ISABELLE MORISSETTE
Enseignante au collège Bois-de-Boulogne

Je suis une enseignante en littérature au collège Bois-de-Boulogne, dont la session vient d'être suspendue en vertu de la loi spéciale. Je suis contre la hausse des droits de scolarité, mais contre la gratuité scolaire. Je suis pour le droit de grève voté démocratiquement par les associations étudiantes et contre les injonctions. Je suis contre la loi spéciale et contre la désobéissance civile.

Depuis le début du conflit, je n'ai jamais eu peur d'exprimer mes opinions, ni d'en débattre avec mes étudiants, mes collègues, ma famille et mes amis, dont je respecte tous les points de vue. Cependant, je suis indignée par la mauvaise foi populaire, qui se lave les mains de toute responsabilité en poussant l'odieuse jusqu'à se positionner en tant que victime et dont l'opinion trahit à la fois son mépris des étudiants et son incompréhension générale du système de l'éducation.

L'absence d'ouverture du gouvernement Charest est certainement responsable de la dérive de la situation, mais elle résulte de l'encouragement public à maintenir la ligne dure et à ne pas négocier. [...] Une bonne partie de la population croyait que les étudiants se payaient des vacances et rentreraient en classe la queue entre les jambes quand la menace d'annulation de session se ferait sentir. Je suis personnellement très impressionnée par la ténacité des étudiants en grève et le courage de leurs convictions, car même si on ne semble s'en rendre compte qu'aujourd'hui, le combat des étudiants contre la hausse n'est depuis le début que le germe d'un combat idéologique contre un

système libéral capitaliste qui essaie de faire croire aux Québécois que la province n'a pas les moyens de ses idéaux et que notre salut ne dépend que de l'économie.

Quand le ménage des finances de l'État commencera par la condamnation de la corruption, des abus administratifs, des évactions fiscales et par la limitation des parachutes dorés des entreprises subventionnées; quand le gouvernement sera capable de négocier des redevances décentes dans l'exploitation de nos ressources naturelles, plutôt que de vendre notre électricité au rabais et de promettre des infrastructures dans le Grand Nord alors que celles de ses métropoles tombent en morceaux, bref, quand on fera un vrai ménage en commençant par le haut dans la volonté de mettre en place un système qui profite à tous, alors peut-être que la classe étudiante aura envie elle aussi de se serrer la ceinture, en signe de solidarité.

La gauche étudiante est dépeinte comme un regroupement d'enfants-rois qui devront apprendre à se faire dire non [...]. Des enfants gâtés qui possèdent tous des iPhone et voyagent à Cuba, quand ils ne sirotent pas des sangrias sur une terrasse à Outremont. En tant qu'enseignante au collégial, je connais bien cette génération dépeinte de façon condescendante par nos médias, seulement ce portrait n'est pas celui des étudiants militants, car un enfant-roi, par définition, est égocentrique et a-social. Il n'est surtout pas prêt à risquer sa session pour que tous aient un meilleur accès à l'éducation. À vrai dire, la génération des enfants-rois regroupe plutôt la majorité des étudiants qui ne votent pas, parce que quatre heures d'assemblée, ce sont qua-

tre heures de trop dans leur horaire plein de vide, et qui se plaignent d'insolation quand le débat se fait à l'extérieur pour réunir tout le monde, selon les règles du code Morin. [...]

Comme plusieurs, je suis outrée par la loi spéciale décrétée par le gouvernement, mais je lui suis reconnaissante de m'avoir libérée du cauchemar des injonctions, dans lequel m'ont plongée la Cour et mes concitoyens. Cette loi spéciale plonge maintenant l'ensemble de la population dans la situation des professeurs soumis aux injonctions, c'est-à-dire face à des manifestants de plus en plus en colère, revendiquant la désobéissance civile qui a commencé par le non-respect des injonctions.

Les questions que l'on se pose aujourd'hui, à savoir si le port du carré rouge est un geste de désobéissance civile, à délimiter ce qu'il est possible de dire et d'écrire, de faire ou de ne pas faire, je me les suis toutes posées avant de me présenter en classe pour UN étudiant, après plusieurs nuits d'insomnie alimentées par les images des situations de Rosemont et de Lionel-Groulx. Je n'en voudrais jamais à cet étudiant qui a dû déboursier les frais élevés d'un avocat pour une solution qui, comme la loi spéciale, en plus de ne pas régler le problème, l'a simplement envenimé.

Mais je me souviendrai d'une société obnubilée par l'ordre qui n'a jamais pris en considération la praticabilité des injonctions et le danger dans lequel elles plaçaient les professeurs et les établissements d'enseignement, en leur refilant le problème d'un gouvernement encouragé par sa population à ne pas céder sous la pression des étudiants. [...]

IDÉES

TECHNOLOGIES RADIOFRÉQUENCES

Pour un débat guidé par la science

COLLECTIF D'UNIVERSITAIRES

Nous formons un groupe de scientifiques et d'ingénieurs préoccupés par la perception des dangers pour la santé des ondes électromagnétiques dont les fréquences sont comprises entre 3 kHz et 300 GHz (ci-après nommées « radiofréquences ») au Québec et ailleurs dans le monde. Nous déplorons que les véritables enjeux pour la société concernant l'utilisation des systèmes de communication radiofréquences soient occultés par l'unique question des soi-disant effets de ces ondes sur la santé.

Nous croyons que les craintes suscitées par les radiofréquences sont basées principalement sur 1. une méconnaissance de la nature de ces ondes et de leurs interactions avec le corps humain, 2. une mauvaise lecture de la littérature scientifique sur le sujet, et 3. une méfiance envers les organismes locaux, nationaux et internationaux de santé publique.

Il serait dommage que des décisions politiques ou économiques importantes pour notre nation soient prises dans un climat de peur plutôt qu'à la suite d'un raisonnement scientifique posé. C'est pourquoi nous espérons que cette lettre ouverte contribuera à ramener la perception du danger posé par ces ondes au niveau de leurs dangers réels afin de permettre au débat de progresser de manière responsable, éclairé par la démarche scientifique.

Compteurs « intelligents »

Depuis le début de l'année 2012, le sujet des effets des radiofréquences sur la santé est omniprésent dans les médias québécois. Les préoccupations latentes de nos concitoyens ont été exacerbées par l'annonce d'Hydro-Québec de l'installation imminente de 3,8 millions de compteurs dits « intelligents » dans les foyers québécois. Ces compteurs émettent à des fréquences très proches de celles utilisées par les téléphones cellulaires et les routeurs sans fil (WiFi).

Quant à l'intensité des émissions, Hydro-Québec certifie qu'elle est environ 100 000 fois inférieure aux normes canadiennes. Et pourtant, plusieurs regroupements citoyens continuent de clamer haut et fort les dangers de ces compteurs pour la santé. Une pétition souhaitant un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents, déposée à l'Assemblée nationale du Québec, a recueilli environ 10 000 signatures en janvier 2012. Ceux qui proposent ce moratoire souhaitent ainsi emboîter le pas au comté de Santa Cruz, en Californie, qui le 25 janvier 2012 a décrété un tel moratoire d'un an sur l'installation de compteurs intelligents dans les foyers.

En désaccord

Les principaux arguments contre l'installation des compteurs intelligents, comme relevés dans les médias et ayant trait à leurs soi-disant effets sur la santé, sont les suivants. Nous les rapportons de bonne foi, mais nous sommes en désaccord avec ceux-ci.

1. Certaines études montrent que l'usage du téléphone cellulaire augmente les risques de cancer du cerveau chez l'utilisateur. De plus, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe les ondes électromagnétiques dans la catégorie 2B, soit possiblement cancérigènes pour l'homme. Ainsi, il vaudrait mieux employer le principe de précaution et réduire nos expositions à ces ondes.

2. Certaines personnes rapportent des problèmes de santé (stress, maux de tête, insomnies, palpitations cardiaques) qu'ils attribuent à la présence de radiofréquences dans leur entourage. On appelle communément cette condition l' hypersensibilité électromagnétique (HSEM). On avance qu'elle pourrait devenir beaucoup plus fréquente avec l'installation des compteurs intelligents.

3. Les normes de sécurité actuelles ne prennent pas en compte les effets biologiques non



Février 2012. Des citoyens opposés à l'installation des nouveaux compteurs manifestent devant le siège social d'Hydro-Québec. D'autres manifestations du genre ont depuis eu lieu dans la métropole, notamment lors des premiers jours d'audiences devant la Régie de l'énergie.

thermiques, c'est-à-dire les effets autres que le simple échauffement des tissus après une exposition aux ondes. Ils ne tiennent pas compte, non plus, des effets d'accumulation dans le corps pour une exposition à long terme aux radiofréquences.

4. Contrairement à un téléphone cellulaire ou à un routeur sans fil, les citoyens n'ont aucun contrôle sur les compteurs intelligents qui émettraient des ondes jusqu'à 1500 fois par jour pendant 0,06 s chaque fois (soit environ 90 s d'émissions totales par jour). De plus, Hydro-Québec ne mesure que les intensités moyennes du rayonnement et ne se préoccupe pas des intensités de pointe (*peak*) qui sont beaucoup plus élevées.

5. La décision d'imposer des compteurs a été prise sans véritable débat de société et notamment sans la participation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou de commissions d'études indépendantes.

Pas une preuve

Les actions et revendications de plusieurs groupes citoyens se basent en partie ou en totalité sur ces arguments. En tant que scientifiques, nous nous devons ici de rappeler des faits importants sur la démarche scientifique et le processus de publication chers à nos disciplines. Il est vrai que, dans chacun des cas susmentionnés, un certain nombre de publications scientifiques rapportent des observations préoccupantes, mais cela n'élève aucunement ces observations au rang de preuve. La publication par un ou plusieurs chercheurs d'une étude dans une revue avec comité de lecture ne constitue pas la preuve d'un effet.

Elle ne marque pas non plus la fin d'un débat scientifique, mais bien son commencement. Ce n'est qu'après la réplication subséquente des résultats expérimentaux par plusieurs scientifiques indépendants qu'un consensus peut progressivement naître dans la communauté. Quant aux arguments présentés ci-dessus, les expertises diverses que nous représentons nous permettent d'y répondre point par point:

En réponse à 1.: Les milliers d'études réalisées, tant épidémiologiques qu'expérimentales chez l'humain, ne montrent pas de hausse des cas de cancer à la suite d'une exposition aux radiofréquences de faible intensité, c'est-à-dire à

des intensités égales ou inférieures à celles émises par les téléphones cellulaires. Quelques études ponctuelles révélant un lien direct entre radiofréquences et santé ont été publiées, mais elles sont sévèrement critiquées par la communauté scientifique et n'ont pas encore été répliquées de manière indépendante.

De plus, malgré un usage croissant du téléphone cellulaire, l'incidence globale du cancer du cerveau n'a pas augmenté au cours des dernières années. Ces points ont été largement discutés dans les rapports de l'OMS, par l'Agence française de santé et sécurité dans l'environnement de travail (AFSSET) et, plus près de chez nous, dans l'avis de Santé publique publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) le 16 mars 2012.

En réponse à 2.: L'OMS et le MSSS ont aussi émis des avis clairs en ce qui concerne l' hypersensibilité électromagnétique, à savoir que la condition existe, mais qu'elle provient de l'anxiété suscitée par l'existence des sources de radiofréquences dans l'environnement proche de la personne et non par un effet vérifiable des ondes sur le corps. Il n'existe pas non plus de preuve convaincante que quiconque soit capable, dans un test à l'aveugle, de reconnaître la présence de ces ondes par leurs effets sur son corps.

En réponse à 3.: En biophysique, il n'existe aucun mécanisme établi par lequel une onde radiofréquence pourrait induire un effet néfaste sur les tissus humains autrement que par chauffage (effets thermiques). De plus, contrairement aux rayonnements ionisants (rayons X, UV, gamma), il n'existe aucune indication que le rayonnement radiofréquence entraîne des dommages chimiques ou physiques qui soient « bioaccumulables ».

En réponse à 4.: La mesure d'intensité à préconiser dans un cas comme celui-ci est la mesure de l'intensité moyenne d'exposition. Toute autre approche, comme la mesure de l'intensité de pointe ou le nombre absolu d'impulsions, confère un biais alarmiste aux résultats. De plus, nous considérons que si un débat devait avoir lieu, celui-ci devrait se concentrer exclusivement sur les effets des téléphones cellulaires sur la santé. Même si les niveaux de puissance concernés pour ceux-ci sont également faibles, ils constituent, par leur proximité avec le corps, une source d'exposition supérieure à la somme

de toutes les autres sources de radiofréquences dans l'environnement urbain.

En réponse à 5.: Dans le cas particulier des compteurs intelligents, nous sommes tous d'accord qu'un moratoire et une commission publique dominée largement par la question des effets des radiofréquences sur la santé ne feraient rien d'autre que répéter ce qui a déjà été dit ailleurs: c'est-à-dire qu'il n'existe pas de lien clair entre l'exposition aux radiofréquences (en deçà des normes prescrites) et les problèmes de santé quels qu'ils soient. Nous sommes d'autant plus préoccupés qu'un tel moratoire sur les compteurs basé sur des raisons de santé mène, par analogie directe, à un moratoire sur les émetteurs WiFi dans l'environnement urbain. En effet, si nous condamnons les compteurs, il faut aussi logiquement condamner les émetteurs WiFi, les téléphones cellulaires, les téléphones sans fil de maison et les fours à micro-ondes, puisque tous ces appareils émettent des radiofréquences à des niveaux d'intensité égaux ou plus élevés que les compteurs. Nous croyons que de telles mesures constitueraient un recul socio-économique majeur sans aucun bienfait significatif sur la santé ou l'environnement.

Finalement, nous croyons que le débat actuel sur les radiofréquences et la santé humaine a pour effet de masquer les enjeux réels de l'installation de ces compteurs. Ces enjeux sont, à notre avis, de nature économique, politique et technique: prouver hors de tout doute la rentabilité économique du projet pour le Québec; convaincre la population que l'installation de ces nouveaux compteurs ne se traduira pas par une hausse des coûts de l'électricité pour le contribuable; et s'assurer de la qualité, de la durabilité et de la sécurité (informatique) des installations. Nous laissons à d'autres experts le soin de répondre à ces questions qui sortent du domaine strictement scientifique.

Ont signé ce texte les scientifiques suivants: Thomas Gervais, Richard Leonelli, Jean-Jacques Laurin, Lorne Trotter, Pierre Savard, Léon Sanche, Normand Mousseau, Joe Schwarcz, Victoria Kaspi, Matt Dobbs, Panagiotis Vasilopoulos, Ricardo Izquierdo, Andrew Kirk, Guy Marleau, Alain Pignolet, Yves-Alain Peter, Michel Perrier et plus de 40 autres signataires, dont la liste complète se trouve sur ledevoir.com.

LE DÉCLENCHÉUR

Disparition des fermes

«Le rapport de Statistique Canada nous indique que l'agriculture se dirige vers un modèle plus concurrentiel, plus moderne. Reste à savoir si la cadence est suffisamment rapide pour permettre à notre agriculture de suivre le rythme des autres économies agricoles. Notre souveraineté alimentaire sera assurée uniquement si nous avons l'audace de miser sur une stratégie qui choisit des secteurs agricoles dont l'avantage concurrentiel est porteur d'un avenir meilleur. Cela veut donc dire que nous avons toujours trop de fermes, et certaines doivent disparaître.»

Sylvain Charlebois, chercheur en distribution et politiques alimentaires au Collège en management et études économiques de l'Université de Guelph, dans *Le Devoir*, 15 mai 2012.

LA RÉPLIQUE > AGRICULTURE

Moins de fermes, mais tant mieux pour qui?

CHARLES-FÉLIX ROSS

Agronome, économiste en chef à l'Union des producteurs agricoles

L'élimination des plus faibles, voilà ce que préconise le professeur Sylvain Charlebois dans un texte intitulé «Les fermes disparaissent, et c'est tant mieux». Il invite même les pouvoirs publics à favoriser le phénomène, en les exhortant à «se désinvestir de l'agriculture».

Quelle compassion éprouve Sylvain Charlebois, du haut de sa chaire universitaire, pour les hommes, les femmes, les familles qui perdent leur entreprise et leur gagne-pain, souvent après des décennies d'efforts? Et quand il dit «tant mieux», il veut dire tant mieux pour qui, au juste? Pour les multinationales? Pour l'économie de nos régions?

Au Québec, l'agriculture et la transformation génèrent plus de 120 000 emplois directs et indirects (MAPAQ, 2012), en région principalement. C'est six fois plus que ce que prévoit le Plan Nord, et ce sont des emplois durables. Pourquoi serait-il tant mieux, dans pareilles conditions, de voir décrépir notre secteur agroalimentaire?

Sylvain Charlebois dénonce le soutien à l'agriculture, mais oublie de nous dire ce que celle-ci signifie en matière d'investissements et de revenus de taxation. Au Québec, l'agriculture génère des investissements de 625 millions par année (MAPAQ, 2009). Avec le secteur de la transformation, elle retourne aux gouvernements 4 milliards en taxes et impôts (EcoRessources, 2009). Quatre milliards de revenus contre un milliard en soutien agricole, une équation rentable.

Il s'en prend également à la compétitivité de nos fermes, en oubliant de souligner là aussi que nos producteurs font face à l'agriculture de pays où le climat est souvent plus clément et les règles sur l'environnement et la main-d'œuvre beaucoup moins exigeantes. Ou qu'ils affrontent des mégafermes à l'américaine dont une poignée peut, dans certaines productions, fournir tout le marché canadien en entier. Autant de modèles que nos concitoyens rejettent.

Un tel propos traduit une vision restrictive de la réalité agricole, également peu soucieuse des préférences sociétales des Québécois et des agriculteurs eux-mêmes. On y devine, à peine voilés, les préceptes d'une idéologie ultralibérale qui prône les mérites de la sélection naturelle. Voilà justement qui l'amène à conclure que c'est tant mieux si nous perdons des entreprises bien de chez nous.

CASSEROLES

SUITE DE LA PAGE 1

À 20h tapantes, des milliers de personnes, comme Linda Jolicœur, sont sorties à l'extérieur tenant fermement une casserole et une cuiller n'attendant qu'un voisin fasse résonner les premières notes pour à leur tour entrechoquer leurs ustensiles. D'autres «casseroles» se sont agglutinées par dizaines à des intersections animées afin de faire entendre leur grogne à l'égard du gouvernement libéral, avant de mettre le cap vers la 30^e manifestation nocturne contre la hausse des droits de scolarité dans le centre-ville.

Du haut de ses six ans, Théo Pelletier et sa sœur cadette, Eve — surnommée affectueusement «Eille» pour sa personnalité affirmée —, ont aussi fait entendre leur mécontentement donnant consciencieusement des coups de cuiller sur leur bol. En milieu de soirée, ils se faisaient tranquillement à l'idée de se mettre au lit regardant avec envie des centaines de personnes défiler à proximité, dans la rue Masson. «Demain!», a promis papa.

Le mouvement, né vendredi dernier dans les arrondissements Villaray – Saint-Michel – Parc-Extension, Rosemont – La Petite-Patrie, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et Le Plateau-Mont-Royal, embrassait hier soir Ahuntsic-Cartierville, Le Sud-Ouest, Verdun et... Outremont, en plus de la Ville de Québec.

«Tapez dessus avec toute la rage que cette loi spéciale fait naître en vous!», a lancé sur Facebook l'instigateur du mouvement de contestation, François-Olivier Chené. «J'ai lancé l'invitation sur Facebook dans la nuit de jeudi à vendredi au moment où il y avait les débats sur la loi spéciale. J'ai lancé la bouteille à la mer ne sachant pas qui allait répondre à l'appel», a-t-il expliqué.

Quelque 1000 personnes étaient associées publiquement sur le réseau social au groupe lorsque les premiers coups de casserole ont été donnés vendredi dernier à 20h. Hier, ils étaient dix fois, vingt fois plus à participer à la démonstration de force aux quatre coins de la métropole.

M. Chené s'est dit «agréablement surpris» de l'engouement populaire suscité par son idée, mais du même souffle ne revendique pas le titre d'«organisateur» de ce tintamarre. «Ce n'est plus du tout de mon contrôle. J'ai lancé l'idée et tous ceux qui étaient intéressés l'ont reprise», a-t-il précisé. Le professeur de science politique au cégep de Saint-Hyacinthe — toujours en grève — a souligné le caractère «accessible» de cette action politique. «Ça permet à tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas participer aux manifestations nocturnes... Parfois, ce n'est pas rassurant de voir ce qui s'y passe.»

«Cacerolazos»

François-Olivier Chené s'est notamment inspiré des dissidents à la dictature chilienne, qui considèrent tout regroupement de plus de quatre personnes comme des «attroupements illégaux». «Évidemment, nous ne vivons pas dans une dictature. Par contre, cette loi-là est un pas dans la mauvaise direction.»

S'ils étaient appelés à faire un maximum de bruit pendant un quart d'heure, plusieurs personnes ont tapé de la cuiller pendant plus de quatre heures à proximité de leur domicile, non sans susciter quelques soupçons d'exaspération de certains de leurs voisins. «Taper sur des casseroles pendant trois heures a un effet positif: c'est ben trippant. En revanche, les effets négatifs: [...] on dérange le voisinage, qui se met à nous détester en silence. [...] On attire la police. On attire TVA, qui mettra bien vite un micro sous le nez d'un enfant qui pleure et de sa mère paniquée», a souligné Luc Tremblay, sur la page Facebook du groupe avant le coup d'envoi du tintamarre d'hier.

Manifestation nocturne

Bien que déclarée illégale avant même de s'ébranler, la 30^e manifestation nocturne consécutive s'est mise en marche peu avant 21h sous forte présence policière. La première demi-heure s'est déroulée dans un climat festif et même sous le signe de l'humour, alors que quelques groupes de 49 protestataires sillonnaient les rues de Montréal. Mais, par la suite les choses se sont quelque peu corsées. Les policiers avaient procédé au moment de mettre sous presse à l'arrestation de deux personnes, mais encerclaient quelques centaines de personnes à l'intersection des rues St-Denis et Sherbrooke.

Le Devoir

Les chauffeurs de la STM mis en garde

«Par mesure de sécurité», le Syndicat des chauffeurs d'autobus et d'opérateurs de métro de la Société de transport de Montréal (STM) presse ses membres de ne pas effectuer d'heures supplémentaires sur une base volontaire afin d'échapper aux opérations de transport des policiers affectés aux manifestations quotidiennes des étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité. «Des manifestants ou des émeutiers pourraient associer nos membres au travail policier et les intimider, voire les prendre à partie. À notre avis, le travail de conduire les autobus dans ces circonstances extrêmes appartient aux corps de police», a souligné le président du SCFP 1983, Denis Vaillancourt.

HÔPITAL

SUITE DE LA PAGE 1

«Alors que vous nous promettiez des ressources intermédiaires pour permettre la sortie des patients qui n'ont plus besoin d'être au CHUM, la situation non seulement ne s'est pas améliorée, mais elle est pire que jamais. Ceci met en péril les soins aux patients, allonge les listes d'attente en chirurgie, compromet les missions du CHUM et diminue les chances de survie de certains de nos patients», écrit le Dr Perrotte dans sa lettre au ministre de la Santé.

«Il est impossible de demander davantage au corps médical qui œuvre au CHUM et qui tous les jours doit pallier des situations difficiles pour maintenir la qualité des soins et prodiguer le maximum de soins à nos patients avec le minimum de ressources, ajoute-t-il. Il vous incombe donc à partir d'aujourd'hui de porter le fardeau de votre inaction, de votre incapacité à fournir les ressources nécessaires et promises et vous devez dès à présent assumer les conséquences de votre immobilisme.»

C'est la deuxième fois en l'espace de quelques mois que le Dr Perrotte interpelle directement le ministre de la Santé, Yves Bolduc. Mais cette fois-ci, le ton s'est durci. À l'automne dernier, il lui avait écrit une première fois pour lui demander de débloquer les ressources nécessaires pour désengorger les étages.

Le ministre Yves Bolduc n'a pas encore reçu la missive envoyée ces derniers jours, indique son attachée de presse, Natacha Joncas Boudreau. Il en appelle à la patience. «[Le ministre] l'a dit à plusieurs reprises, Montréal, c'est sa grande priorité», dit M^{me} Joncas Boudreau. Ça prend du temps pour ouvrir des ressources intermédiaires, mais c'est enclenché. La politique Vieillir et vivre ensemble va aussi donner un coup de main. Tout le monde travaille fort, le plan se met en place.»

D'autres points chauds

À l'Agence de la santé de Montréal, on indique que la situation du Centre hospitalier universitaire de Montréal n'est pas unique. «On va passer une période estivale difficile, avec plus de lits fermés que d'habitude dans la région», concède la D^{re} Louise Ayyotte. L'Hôpital général juif, l'hôpital Notre-Dame du CHUM et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont devront être surveillés de près, dit la directrice des affaires médicales et universitaires. Patients blo-

qués sur les étages en attente d'hébergement ou de soins à domicile, pénurie d'infirmières causée par la grève étudiante et désir de diminuer le recours aux agences pour les soins infirmiers sont autant de facteurs aggravants, selon la D^{re} Ayyotte.

L'Agence assure passer à l'action. La vision apportée par la nouvelle p.-d.g. Danielle McCann pourrait très vite être mise en place. En effet, elle confiait dernièrement vouloir implanter dans les urgences des intervenants capables de planifier le congé des patients dès leur hospitalisation, que ce soit pour leur trouver des ressources à domicile ou un hébergement, par exemple. Elle souhaite également instaurer une gestion par communauté, avec la collaboration étroite de tous les intervenants et établissements d'un quartier. Des projets ont commencé à se planifier, indique la D^{re} Ayyotte, dont au CHUM.

«On va suivre la situation de très près et tenter d'aider les hôpitaux les plus encombrés», promet-elle.

Quand Le Devoir lui a parlé mardi, le Dr Perrotte soulignait le «désespoir» des professionnels de la santé. Il venait de donner son congé à une patiente qui a passé sa convalescence dans un lit du CHUM, après une chirurgie, alors qu'elle aurait dû se trouver ailleurs dans le réseau. «Cet été, il va y avoir des ruptures dans l'offre de soins au CHUM. Comme d'habitude, les listes d'attente en chirurgie vont allonger!» dit-il, excédé par la situation. Le CHUM devient un véritable goulot d'étranglement, explique-t-il, d'où on peine à faire sortir les patients. Le manque de places en ressources intermédiaires dans la métropole, pourtant promises, est à blâmer selon lui. L'Agence de la santé de Montréal soutient que 181 places en ressources intermédiaires ouvriront d'ici la mi-juin.

Il craint qu'on en arrive à refuser des patients prêts pour une transplantation d'organe, faute de lits pour les hospitaliser. Ou encore de se retrouver avec des équipes complètes prêtes à opérer, sans patient sur la table, pour les mêmes raisons. En sa qualité d'hôpital universitaire, «le CHUM devra donc refuser l'accès à des soins que lui seul peut offrir aux patients et ceci aura des conséquences dramatiques», écrit le Dr Perrotte au ministre de la Santé.

«La pression va être forte, dit le directeur général associé du CHUM, Yvan Gendron. Mais nous sommes en mode action, il n'est pas question de céder au découragement.»

Le Devoir

VAN GOGH

SUITE DE LA PAGE 1

trée sur dix ans, exploite d'une façon ou d'une autre cette notion de plan rapproché, de sujet exacerbé à l'avant-plan, tranchant sur l'impressionnisme qui porte alors le milieu de l'art.

«À cette époque, personne n'avait utilisé le plan rapproché de cette manière. Parmi ses contemporains, Caillebotte a été le seul à recourir au gros plan et Van Gogh a eu recours à ce procédé dans le quart de ses œuvres. En choisissant ce thème, on a voulu montrer qu'il était unique, en réinventant tout, à partir de la connaissance totale qu'il avait de l'histoire de l'art et des grands maîtres», explique Cornelia Homburg, commissaire invitée de l'exposition et historienne de l'art, qui a commencé sa carrière au Musée Van Gogh à Amsterdam.

Dès l'entrée, le visiteur est accueilli par un mur tapissé d'une reproduction géante de *Touffes d'herbes et papillons*. Immergé dans les traits de pincesaux furtifs du peintre qui cherchait à rendre le moindre frémissement d'un brin d'herbe, d'un insecte ailé. Cette obsession pour la vision de près, Van Gogh l'exprime autant dans le traitement original de ses sujets, plaçant à l'avant-plan des détails qui attirent l'œil loin de la perspective.

Dès 1887, Van Gogh expérimente ce rapport à l'espace dans une série de natures mortes d'abord très classiques, mais basculant vite dans un univers revisité. Autour des vases fleuris, des paniers de fruits, l'espace se dématérialise. L'objet se met à flotter dans un fouillis de traits vibrants, aux couleurs exacerbées. Les contrastes s'accroissent, les objets sont présentés hors contexte, sans aucun égard à l'arrière-plan.

Des influences

Si Van Gogh flirte avec le zoom, c'est après avoir découvert les peintres japonais, notamment Hiroshige et Hokusai, qu'il considère comme de grands maîtres. Contrairement aux peintres occidentaux, les artistes nippons exploitaient à l'envi les gros plans, les motifs décoratifs, la texture, présentant la nature dans sa grande simplicité, sans chercher à la singer. Toute une salle est d'ailleurs dédiée aux estampes japonaises qui ont nourri l'art de Van Gogh, lui qui possédait une collection personnelle de plus de 400 estampes nippones. Une autre salle présente les natures mortes de grands maîtres qui ont aussi marqué la manière du peintre.

Le parcours s'intéresse ensuite aux paysages où l'artiste, encore, esquive les conventions en plaçant à l'avant-plan des sujets qui prennent le pas sur le tableau général comme dans *Vue d'Arles avec Iris au premier plan* (1888). Les diagonales traversent la toile, la ligne d'horizon se défile, la couleur accentue la mise en scène du plan rapproché. Les sous-bois, d'abord impressionnistes, se font de plus en plus expressionnistes, les arbres traversant la toile de bas en haut, laissant le reste dans un flou. Un procédé, qui n'est pas sans rappeler



Champ de blé avec gerbes, de Van Gogh (1888)

celui du gros plan utilisé dans l'art de la photo, un art que Van Gogh n'apprécie guère d'ailleurs.

C'est dans les dernières salles que le rapport intime du peintre avec la nature s'exprime le plus puissamment. Van Gogh fouille dans le moindre épi de blé, le chardon poussiéreux et la branche d'amanier en fleur, le vrai sens de la nature. Plusieurs historiens ont affirmé que ce regard microscopique sur le monde apaisait la furie de son cerveau agité, secoué par des crises intermittentes, surtout vers la fin de sa vie. «C'est ainsi que je retrouve le calme», confie en effet Vincent dans une énième lettre à son frère Théo. Cornelia Homburg rejette toutefois l'idée que la maladie puisse expliquer seule l'attrait du gros plan, choyé par Van Gogh.

«Je ne pense pas que sa maladie soit à la source de cette vision puisqu'il cessait de peindre en temps de crise. Bien avant d'être interné à Saint-Rémy, il avait eu recours à ces plans rapprochés et cette pulsion était là, très tôt. Mais il est sûr que cette fascination pour le petit calmail son caractère bouillant et intense», dit-elle.

Ce périple bucolique à travers l'œil de l'artiste, qui contraste avec la fin tragique qu'a connue Van Gogh, se déploie sur huit salles, dont cinq dédiées aux seules toiles du peintre. À l'instar du peintre néerlandais, dont les détails de la vie sont aujourd'hui connus grâce aux centaines de lettres partagées avec ses proches, les visiteurs du MBAC seront invités à écrire leur propre lettre au peintre mal aimé de son vivant, porté aux nues au XX^e siècle.

Présentée en collaboration avec le Philadelphia Museum of Art, l'exposition s'accompagne d'un catalogue et d'audioguides, dont un conçu spécifiquement pour les enfants. Comme on attend une foule nombreuse, le MBAC invite le public à réserver sur Internet des billets pour une date et une heure fixes, afin de limiter les files d'attente et la cohue dans les salles.

Le Devoir

VAN GOGH. DE PRÈS.

Du 25 mai au 3 septembre 2012
Musée des beaux-arts du Canada

CSDM

SUITE DE LA PAGE 1

gager des surplus nets de 44 millions d'ici 2017 si elle revoit ses pratiques dans quatre catégories: la gestion des revenus, les coûts liés aux activités scolaires, les coûts liés à sa structure administrative et le sous-financement. Sur ce dernier point, il est en effet reconnu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui gère un budget de 900 millions, souffre d'un sous-financement important de 14,6 millions dont le gouvernement du Québec est responsable.

Après avoir reconnu qu'elle ne «ménage aucun effort pour la réussite de ses élèves», PwC montre néanmoins du doigt sa gestion financière et déplore le manque de rigueur des contrôles internes, qui «ne sont pas effectués de façon uniforme dans l'ensemble des établissements». La firme remet en cause le rôle des directeurs d'école, en suggérant qu'ils soient davantage imputables des dépenses et que la CSDM fasse un suivi plus serré de leurs budgets. Elle sème aussi le doute sur leurs compétences et recommande que le processus de sélection, de formation et d'encadrement des gestionnaires d'écoles soit complètement repensé.

Des millions à épargner

Ainsi, cet examen révèle que c'est dans la catégorie des coûts liés à la «structure administrative» que la CSDM a le plus d'économies à faire, soit 17 millions. Elle pourrait épargner jusqu'à 4,5 millions si elle faisait le grand ménage sur son personnel de soutien administratif. Le ratio du personnel, qui y est de 10 pour 1000 contre 6,5 pour 1000 en moyenne dans les autres commissions scolaires, engendre des coûts supplémentaires de 11 millions.

PwC recommande également à la CSDM de couper dans le personnel de l'entretien ménager, où le ratio d'employés par 1000 élèves est plus élevé qu'ailleurs. Elle gagnerait aussi à confier au privé l'exploitation des cafétérias.

Dans la catégorie «gestion des revenus», la CSDM pourrait économiser jusqu'à 9 millions en revoyant notamment le financement des programmes de soutien alimentaire (1,8 million), celui des programmes pour les activités communautaires comme les comités de quartier et le service de navettes (2,3 à 4,8 millions) et en améliorant la gestion de ses immeubles excédentaires (2 à 4,5 millions).

Sur ce dernier point, la CSDM dispose effectivement de 62 immeubles excédentaires qui lui ont rapporté 5 millions en 2010-2011, mais PwC a constaté que des immeubles sont déficitaires et que plusieurs d'entre eux sont loués à perte. On propose donc la création d'une entité vouée exclusivement à la gestion et location de ces immeubles.

Dans la catégorie des coûts liés aux «activités scolaires», la firme externe propose des solutions permettant de réaliser des économies moindres, mais tout de même substantielles de 5,5 millions. On y cible les coûts liés à la suppléance, dont l'enveloppe budgétaire est déficitaire de 4 millions par année, et suggère que les budgets des directions d'école soient imputables des coûts de remplacements de courte durée. Ces remplacements d'urgence coûtent cher, souligne le rapport.

La gestion de la masse salariale «souffre d'un manque de planification et de contrôle» à la formation générale des jeunes, contrairement à la formation professionnelle et aux adultes. La gestion des postes est à revoir et permettra d'économiser jusqu'à 4 millions, souligne la firme indépendante.

Les EHDAA sous-financés

La CSDM a une autre épine au pied, un sous-financement de près de 15 millions. PwC a analysé les pires secteurs où les coûts réels dépassent le financement alloué par le MELS. Ces sont les services pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) qui souffrent le plus du sous-financement. Au total, PwC estime qu'en revoyant avec le MELS les règles budgétaires pour ces services, la CSDM pourrait aller chercher de 7 à 8 millions.

S'il y a un sous-financement, c'est que la CSDM dessert une clientèle particulière qui a de grands besoins, notamment les immigrants en francisation. Près de 50% des élèves de la CSDM n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, note le rapport. Il souligne également qu'il y a deux fois plus d'EHDAA que dans toute autre commission scolaire et que 94% des élèves de la CSDM fréquentent une école se situant dans la tranche des 20% des secteurs les plus défavorisés au Québec.

Rappelons que le ministère de l'Éducation (MELS) avait autorisé la CSDM à présenter un budget déficitaire de 19 millions pour l'année 2011-2012 en échange d'un examen de ses finances. La commission scolaire s'est prêtée au jeu de bonne foi en mandatant la firme PwC.

Accusées d'avoir du gras à couper et craignant d'être abolies, les commissions scolaires avaient lancé il y a un an un plan de renouvellement de leur gouvernance. En fin de semaine dernière, elles sonnaient toutefois l'alarme sur leurs finances, alléguant qu'une trentaine d'entre elles prévoient faire des déficits cette année en raison des compressions budgétaires imposées par Québec.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390